

# COMPTE-RENDU

CEPRI - Réunion de travail | 3 Juillet 2018 | Maison de la Chimie - PARIS

**« La mutation des villes et des territoires. Un mouvement nécessaire vers des actions de réduction de la vulnérabilité. »**

## **Table ronde n°1 : La mutation des villes et des territoires : un mouvement nécessaire à engager rapidement.**

### Participants :

- **Laure TOURJANSKY**, Cheffe du service des risques naturels et hydrauliques à la Direction Générale de la Prévention des Risques
- **Nicolas CASTAY**, Directeur du GIP aquitain
- **Lineke SIEBEN**, Ville de Nimègue (Pays-Bas)

Introduction de l'après-midi par Stéphanie BIDAULT, Directrice du CEPRI :

Cet après-midi, nous avons souhaité vous proposer la thématique de la mutation des villes et des territoires.

A l'aune de la prise de compétence GEMAPI qui focalise beaucoup sur les ouvrages de protection, l'objectif de cet après-midi est de montrer que la politique de prévention ne s'arrête pas à la seule politique de protection. Il existe bien d'autres façons d'appréhender le

territoire, en particulier pour tout ce qui relève de « l'occupation différente des territoires », « la recomposition spatiale ». L'apparition de ces nouvelles expressions tend à faire comprendre que nos territoires vont être amenés à subir des événements de plus en plus importants et qu'il est donc important qu'ils mutent et se transforment progressivement.

Nous vous proposons donc deux temps dans cet après-midi :



La première table ronde commencera par le témoignage de Laure Tourjansky, du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, qui nous expliquera le positionnement de l'Etat sur cette politique de prévention et les attentes de l'Etat vis-à-vis des territoires soumis au risque inondation. Ensuite, nous vous proposons un zoom un peu plus précis sur le territoire aquitain avec le Directeur du Groupement d'Intérêt Public Aquitain, Nicolas Castay. Comme vous le savez, toutes ces zones sont sensibles et soumises à un certain nombre de phénomènes dont l'érosion côtière et la submersion marine. Tous ces territoires littoraux sont donc amenés à lancer de véritables réflexions sur leur avenir et sur la façon de l'envisager avec des stratégies souvent multiples, avec des temps

différenciés. Enfin, nous vous proposerons l'intervention de Lineke Sieben, en charge de la communication pour la ville de Nimègue qui a engagé un projet d'aménagement et de recomposition de son fleuve. Elle nous expliquera comment cette démarche a été mise en place. Cette opération de mutation porte des objectifs de renaturation, d'aménagement des berges et de sensibilisation de la population.

Dans un second temps, après cette première table ronde, nous assisterons à la présentation de deux expériences françaises : la ville de Quimperlé et une autre concernant un projet porté par la fédération nationale de l'hôtellerie de plein air.

### **\*Une politique nationale multiple invitante à plus de réduction de vulnérabilité**

-**Laure TOURJANSKY**, Cheffe du service des risques naturels et hydrauliques, Ministère de la transition écologique et solidaire .



Je tiens d'abord à remercier le CEPRI pour cette invitation. Bien sûr, l'Etat qui est invité ici à donner sa vision sur l'évolution de la réduction de la vulnérabilité des territoires, travaille très régulièrement avec les associations de collectivités

locales, en particulier avec le CEPRI. Comme le montre l'exposé que vous avez eu ce matin, les actions de l'Etat peuvent paraître assez « descendantes », notamment dans la préparation de textes. Nous travaillons en réalité dans une situation d'échanges entre « sachants » et de discussions partenariales. Nous sommes donc invités à exposer quelle est cette « politique nationale multiple ».

L'Etat porte une action à l'échelle nationale dans son rôle régalién, de porteur de doctrine. Le terme « multiple » qui vient juste après dans le titre de cette table ronde montre bien deux axes de travail auxquels nous sommes attachés :

- le fait que nous travaillons toujours sur plusieurs axes d'actions lorsque nous faisons de la prévention des inondations,

- ensuite que l'Etat ne fait pas du tout les choses tout seul : il y a plusieurs acteurs concernés, dont les collectivités locales.

La première des convictions à partager dans cette invitation à réfléchir ensemble est que la politique de prévention des risques est co-portée. C'est une politique « d'adhésion » avec cet enjeu majeur, en même temps, qu'elle peut être perçue comme une politique d'urgence. En particulier, lorsqu'il y a une catastrophe, il y a tout de suite des interpellations, pour savoir pourquoi nous en sommes là et ce qui nous a conduits à avoir les pieds dans l'eau. S'il faut agir dans ces situations d'urgence, la politique de prévention des risques naturels se fait certainement dans la durée, parce qu'elle est très étroitement liée à la politique d'aménagement.

Les événements récents nous rappellent systématiquement cette injonction à faire mieux, à être dans l'amélioration continue. Nous avons en tête le cyclone Irma qui a posé la question de la vulnérabilité des bâtiments aux Antilles l'année dernière, mais il y a également eu des phénomènes d'inondations assez importants en métropole : d'abord les crues de 2016 qui représentent plus d'un milliard d'euros de dommages sur les biens assurés, puis à nouveau des inondations qui ont touché, par « zones tournantes », toute la France en janvier dernier.

Dans nos services, le dispositif Vigicrue qui fait l'annonce et la prévision des crues, a été mobilisé 20 jours en 24h/24. Ce long épisode était peut-être quasiment un cas d'école parce que les instruments ont été mobilisés le mieux possible. Puis, il y a à peine quelques semaines, nous avons connu un type de crue différent avec des orages qui ont également touchés une grande partie de la France. Cela a été l'occasion d'utiliser un autre outil, Vigicruflash, au bénéfice des collectivités locales.

Certaines zones et quartiers qui avaient déjà été inondés en 2016 l'ont été une nouvelle fois lors de cet épisode. Ils se sont donc retrouvés deux fois d'affilée les pieds dans l'eau, en 2016 et en 2018. Ces événements nous rappellent l'importance de la réduction de la vulnérabilité. Il est frappant de constater qu'en janvier dernier, dans la médiatisation de cet épisode, l'apparition de nouveaux discours sur la crue : c'est un phénomène qui se réitère, il faut aménager le territoire et apprendre à vivre avec. Le phénomène est peut-être moins regardé comme exceptionnel que dans un passé récent, mais au contraire comme un élément à intégrer dans l'aménagement du territoire. Comment réduire des dommages : quelle part de la protection et du recours à d'autres outils ?

Lors des crues de l'hiver dernier, un calcul du bénéfice du aux dommages évités des lacs réservoirs qui sont à l'amont de Paris a été fait. Il n'est pas facile d'objectiver également le bénéfice de la réduction de la vulnérabilité. La protection ne règle pas tout, même si elle est indispensable.

La prévention des risques naturels s'appuie sur un cadre législatif assez limité, il y a un socle très fort qui date des années 1995 avec la loi Barnier, le fonds Barnier, et les PPR. Pour l'inondation, il y a également la directive inondation qui est structurante et qui nous invite à travailler à l'échelle des bassins et de manière emboîtée, et enfin la GEMAPI. Sa mise en place est un axe majeur de l'action des mois à venir. Le vote de la proposition de loi Fesneau en décembre dernier a confirmé le calendrier de la réforme rendue plus « applicable ». Les collectivités s'étaient déjà mises en mouvement pour mettre en place la GEMAPI et cela nous paraissait bien de se doter de la souplesse introduite par la « sécabilité ».

Sur la mise en place de la GEMAPI, le travail n'est évidemment pas terminé. Un travail est engagé par exemple pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, sur la façon de faire une étude de dangers. Il y a aussi un accompagnement pour nos services, pour les services de contrôle, afin de savoir comment ils vont lire les études de dangers. L'enjeu est d'aider des choix sur les territoires qui sont à protéger. Il y a en France environ 9 000 km de digues, plus ou moins bien connues. Dans la mise en œuvre de la GEMAPI, le nombre de digues retenu dans les systèmes d'endiguement sera inférieur de moitié, même si cette information n'est pas encore confirmée précisément. Le fait, confirmé par les jurisprudences, que ces digues sont faillibles et qu'on ne peut pas tout permettre « derrière » reste. Mais ces systèmes d'endiguement seront beaucoup mieux connus et beaucoup mieux gérés, avec des choix sur le niveau de protection et sur l'articulation entre le niveau de protection et l'aménagement.

Les systèmes d'endiguement, dès lors qu'ils sont sur un territoire concerné par un PPR, ont totalement vocation à faire partie des PAPI. Depuis 2011, environ 160 PAPI ou PAPI d'intention ont été labellisés, ce qui représente une implication publique globale d'environ 8 milliards d'euros dont 750 apportés par le FPRNM. Ce cadre stratégique concrétise le fait

que la prévention des risques naturels se met en place progressivement, dans des lignes directrices données par l'Etat, et que ce sont les collectivités locales qui s'en saisissent.

Un deuxième chantier qui nous a beaucoup mobilisé est de donner un cadre réglementaire à l'élaboration des PPR. Historiquement, elle reposait sur un certain nombre de circulaires qui constituaient un socle commun sur l'aléa de référence, les hauteurs d'eau, etc. Cependant, les approches et les doctrines pouvaient différer un peu selon les territoires. Un travail important a donc été réalisé pour donner un cadre réglementaire au contenu des PPR pour l'aléa de débordement de cours d'eau et pour la submersion marine. Il s'appuie sur les grands principes qui sont les fondamentaux énoncés dans la SNGRI.

C'est un texte écrit dans une logique « d'intelligence des territoires », c'est-à-dire qu'il encadre et fixe les modalités d'un aménagement qui permettent le renouvellement urbain, ce qui n'était pas nécessairement clairement le cas auparavant. Il prévoit une implication plus claire des élus locaux dans le cas où il y aurait des projets structurants de développement des territoires dans des zones d'aléa important. Il donne en effet un cadre pour des possibilités d'aménager des territoires qui ont un caractère stratégique, pour des projets qui ne peuvent pas être développés ailleurs. Lorsqu'il n'y a pas d'alternative, il y a alors un travail à mener sur le PCS et dans la conception du site et du quartier pour qu'il soit le plus résilient possible. L'approche est différenciée sur le nouveau et sur l'existant, pour lequel l'appréciation se fera localement, sur la base de guides.

Le PPR ne devrait pas être perçu comme une contrainte qui vient s'imposer et être quelque chose de bloquant qui gèle le territoire. L'enjeu, qui n'est pas nouveau mais qui est peut-être plus que jamais présent, est que le risque devienne une composante à part entière du développement durable d'un territoire, avec peut-être le même degré d'adhésion que la biodiversité et les mobilités douces. Cela faciliterait l'élaboration des PPR : leurs délais d'élaboration sont longs.

Enfin, le travail doit se poursuivre à l'échelle du bâtiment. Les interpellations ne sont pas nouvelles à cette échelle. Nous sommes notamment interrogés sur la façon de faire du « build back better ». Comment mieux reconstruire à l'échelle

du bâtiment ? Comment accompagner des mesures de réduction de la vulnérabilité ? Les bénéfices des investissements sur un bâtiment personnel pour des économies d'énergie se voient assez rapidement sur la facture. Pour la réduction de la vulnérabilité, cela ne se voit pas nécessairement. Serait-il possible de normer, d'inventer une étiquette « vulnérabilité des bâtiments » ? Cela rejoint la question du nombre et de la complexité des normes. Beaucoup de documents pédagogiques existent, dont ceux du CEPRI sur la réduction de la vulnérabilité mais également ceux du Ministère. Il y a un vrai sujet de mobilisation de toute la filière des aménageurs, des architectes, des constructeurs, à tous les niveaux de la chaîne – qui se matérialise dans des « Grands Prix » comme le Gpatic mais qu'il faut poursuivre. La question d'un accompagnement financier des personnes qui ont été sinistrées pour mieux reconstruire est aussi posée. Dans le cadre des PAPI, depuis l'année dernière, il est possible de soutenir financièrement des mesures de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments en dehors des secteurs couverts par le PPR : à partir du moment où il y a un PAPI sur le territoire, un diagnostic de territoire a été réalisé et permet de savoir où il est nécessaire de prioriser sur la réduction de la vulnérabilité.

Au bout du compte, nous disposons d'outils efficaces, notamment le PPR et le FPRNM, mobilisés dans le cadre des PAPI. Notre enjeu majeur Etat et collectivité, est de mobiliser au mieux ces outils. Cela n'exclut pas la réflexion et les propositions sur des sujets « émergents » : c'est le cas pour la transformation de certains territoires du littoral qui ont été abordés dans la PPL Got de l'année dernière. L'érosion du trait de côte nécessite des outils adaptés, il faut faire la part des choses entre ce qui relève d'un risque naturel « qui peut entraîner une menace grave à la vie humaine » et pour lequel on a des outils spécifiques, et un risque qui se prévoit dans la durée comme l'érosion du trait de côte pour laquelle l'approche peut être différente. Les travaux en cours sur l'érosion du trait de côte sont très intéressants parce qu'ils montrent comment passer de la prévention du risque à la transformation du territoire.

**\*Gestion du recul du trait de côte sur le littoral aquitain : recherche d'articulation entre les nécessaires stratégies de protection des enjeux menacés et l'aménagement durable du littoral sur le court, moyen et long terme.**

-Nicolas CASTAY, Directeur du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Aquitain



Le GIP réunit les services de l'Etat, le conseil régional Nouvelle Aquitaine, les 3 départements des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, et de la Gironde et l'ensemble des intercommunalités de l'ex région Aquitaine. La

nécessaire prise en compte du nouveau périmètre régional, a conduit à la signature de conventions avec les territoires et acteurs de la Charente-Maritime (département et intercommunalités).

Mon propos s'appuiera sur des retours d'expériences de territoires. La question traitée à l'échelle de l'Aquitaine à partir de 2009 est directement liée à la situation des territoires concernés, qui étaient frappés par le risque érosion côtière avec des reculs importants sur certains endroits et très peu par le risque de submersion marine. Ce contexte définit une vraie spécificité car ces territoires sont seulement concernés par le risque d'érosion côtière.

La gestion de l'érosion côtière est encore dirigée par des dispositifs anciens, notamment la Loi de 1807, et pour combler certaines lacunes, une proposition de loi sur l'adaptation des territoires littoraux aux changements climatiques a été portée en 2016. Cette PPL a été discutée mais elle n'a pas abouti. Depuis, des travaux sont en cours, le dépôt d'un nouveau texte a été annoncé par des députés de la majorité.

Je tiens d'abord à remercier le CEPRI pour son invitation qui pourra permettre d'anticiper des discussions à venir sur ce texte.

Dans un premier temps, je souhaiterais aborder un point qui pourrait paraître évident concernant des territoires soumis aux inondations et à la submersion, mais qui ne l'était pas forcément pour des territoires soumis à l'érosion. Il s'agit du fait de ne plus agir dans l'urgence en définissant des stratégies de gestion du risque

érosion intégrées et anticipées. Globalement, ce défaut d'anticipation a conduit :

- A la ruine de bâtiments (on dispose d'éléments d'image sur plusieurs années qui montrent ce type de situations),
- A la réalisation d'ouvrages de protection qui sont érigés parfois sans cohérence, sans dimensionnement, et créant de ce fait des problèmes sur les dynamiques hydro-sédimentaires,
- Au pire, à des actions de protections illégales ou à des impasses en termes de réduction de la vulnérabilité sur des territoires.

Par ces incertitudes, ces freins sur la gestion de l'érosion, les décisions sont encore souvent prises en réponse à l'urgence, après crise, en réaction aux événements majeurs, après les tempêtes, alors que la gestion raisonnée de l'érosion côtière demanderait plutôt de sortir de ces situations d'urgence et d'adopter une vision à long terme et de faire des choix par anticipation.

Le constat issu de nos travaux est que face au risque de recul du trait de côte, deux choix sont possibles pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les secteurs à enjeux humains et économiques forts : protéger ou relocaliser. Les solutions souples, de génie écologique, dites fondées sur la nature ne sont pas à opposer à ces modes de gestion mais à envisager de façon complémentaire, elles se combinent avec ces derniers dans l'espace et dans le temps. Les rechargements de plages par exemple, doivent être considérés comme complémentaires aux ouvrages de protection pour en compenser les effets négatifs. Il en va de même pour la reconstitution des cordons dunaires qu'on évoque souvent et qui permet de restaurer la mobilité du trait de côte et la résilience des milieux et des services éco-systémiques qui sont associés à ces milieux. Nous constatons néanmoins d'expérience que ces solutions sont envisageables uniquement dans les secteurs naturels, quasiment sans enjeux bâtis ou économiques.

Je rejoins ce qui vient d'être dit par Madame Tourjansky, sur le fait que la gestion du recul du trait de côte relève d'une double approche : « gestion d'un risque naturel » et « aménagement du territoire », qui sont à combiner.

Je reviens sur deux modes de gestion, la lutte active dure et le repli stratégique. Là aussi, l'expérience a montré que nous ne pouvions pas les opposer mais qu'il fallait les penser en complémentarité avec la possibilité d'assurer les protections à court, moyen

et long terme de façon transitoire, en connaissance de cause, en ayant une connaissance précise de la durée de vie des ouvrages. Cela pourrait être une solution pour préparer un repli stratégique qui pourrait être appelé « recomposition territoriale » à plus long terme.

Mais dans les situations où les enjeux sont denses, concentrés, et même parfois menacés à court terme, la protection est indispensable et ne vient pas en contradiction avec le fait de mener une réflexion sur un projet de territoire à long terme.

Mener ces réflexions passe par des compétences bien identifiées, des dispositifs de gestion établis.

En Aquitaine, au moment où le travail sur l'érosion a débuté, nous nous sommes appuyés sur ce qui fonctionnait ailleurs, notamment sur les PAPI qui font référence. Ces stratégies portées par des collectivités compétentes, en matière de défense contre la mer, permettent en effet de définir des diagnostics, des scénarios, et plans d'actions globaux, intégrés en combinant toutes les actions sur les différents axes. C'est ce qui nous a inspiré pour définir des stratégies de gestion de la bande côtière.

Sur ces territoires, des programmes d'actions ont été élaborés et structurés en 8 axes. Cette approche est la clef pour une meilleure sensibilisation du grand public, pour la prise en compte du risque érosion dans les documents d'urbanisme qui est une étape indispensable pour éviter l'augmentation de la vulnérabilité dans les secteurs menacés.

Ces stratégies locales de la bande côtière ont été définies et ces plans d'actions ont été établis dans un contexte aquitain, avec notamment des plans de financement qu'il a fallu construire à partir de zéro. Ceux-ci s'appuient sur 40 % de fonds européens, entre 15 et 20% issus du Conseil Régional, les départements ont participé à hauteur de 10%, et pour la part Etat du FNADT a été mobilisé, dans un contexte en 2013-14, de négociation de contrat de plan sur des taux entre 0 et 1% sous condition extrêmement stricte dédiée à des travaux souples.

Finalement ces plans d'actions sont à monter par les collectivités avec des autofinancements entre 30 et 40 % des coûts d'investissement, ce qui limite encore leur mise en œuvre opérationnelle.

Dans le cadre de la GEMAPI, la définition du terme « défense contre la mer » qui inclut l'érosion marine et la submersion côtière confie la gestion de ces risques à l'échelle intercommunale et plaide pour plus d'articulation entre les deux aléas. Or, en

Aquitaine, la plupart des territoires n'étaient pas concernés par la submersion mais seulement par le recul du trait de côte, ce qui n'est pas le cas partout. La réflexion que nous pouvons mener, au sein du GIP, sur la mise en place de la compétence et de la taxe est que malgré la possibilité de la lever, les travaux d'investissement en matière de prévention des inondations et de submersions marines au sein des PAPI sont largement financés. En matière d'érosion côtière, nous sommes loin de pouvoir supporter les coûts d'investissements avec la taxe : éventuellement des entretiens, comme pour la submersion.



En termes de propositions, pourquoi ne pas envisager des contractualisations sur la base de plans d'actions sur les stratégies locales de la bande côtière, via des conventions cadres financières pour donner plus de visibilité à ces programmes et les installer dans la durée ?

La difficulté est que nous parvenons à travailler sur les questions d'adaptation, de transition et de recomposition spatiale, mais il nous manque parfois le socle combiné d'organisation de la stratégie de gestion de la bande côtière dans la durée.

Dans les situations où les enjeux méritent une protection, même transitoire, qui relèvent principalement d'intérêts privés, notre retour en Aquitaine et qu'il serait intéressant de faciliter le recours aux ASA (Association Syndicale Autorisée), qui existent bien souvent dans les secteurs concernés et qui permettent d'articuler les protections des privés avec l'exercice de la compétence GEMAPI sur les secteurs à intérêt collectif mais en réduisant la charge collective de travaux.

Au stade où nous en sommes tous les territoires se sont lancés dans une démarche de définition de stratégie locale et d'ici fin 2018, tous les territoires auront rendu leur copie, avec un plan d'actions et des objectifs. Les choix se sont donc organisés en 3 ans de travail.

Dans un deuxième temps, je voudrais vous présenter un retour d'expérience sur ce que l'on appelle le repli stratégique, la relocalisation des enjeux, ou la

recomposition spatiale. Sur le thème qui nous intéresse aujourd'hui de la réduction de la vulnérabilité, le fait est que dans certaines situations, en essayant d'anticiper l'élévation du niveau de la mer, la question de la protection ne sera plus tenable techniquement ou économiquement à moyen et long terme et il faudra envisager le repli stratégique.

Pour avoir participé à l'appel à projet du Ministère sur le repli stratégique et la relocalisation des activités et des biens entre 2013 et 2015, nous avons pu constater au GIP que nous n'y parvenons pas. Une des conclusions de l'appel à projet est qu'il fallait décomposer la réflexion sur le repli stratégique en deux étapes : suppression et réimplantation des enjeux.

Pour les espaces seulement soumis à l'érosion, il faut se baser sur des exemples théoriques car il n'existe pas encore d'exemples de réalisation. Une exception en matière de suppression des enjeux est l'exemple du Signal, qui démontre que nous ne pouvons pas nous contenter d'un laisser faire sans craindre que ces situations ne se généralisent et deviennent génératrices de danger des personnes en cas d'évènements brutaux.

Il faut bien distinguer les situations d'urgence des situations qui peuvent être anticipées. Pour les situations de menaces graves et imminentes de destructions tant qu'il n'y a pas d'alternatives crédibles, il est possible de s'inspirer des dispositions d'expropriation pour risques naturels majeurs. Cela ne tiendrait très certainement que de façon temporaire, car le Fonds Barnier a été créé pour résoudre ces situations critiques, mais qu'il faudra réussir à limiter dans le temps.

Dans une logique d'anticipation, nous avons le cas de Lacanau pour des situations de menaces à plus long terme qu'il est possible d'anticiper, et qui relèvent de l'aménagement du territoire. Le constat qui s'est imposé dans le cadre de l'appel à projet «relocalisation» est qu'il fallait trouver d'autres mécanismes, d'autres outils de gestion que ceux qui existent. Sur des situations à des échéances à 50 ou 100 ans où les vies humaines ne sont pas immédiatement menacées, il serait intéressant de mettre en place un régime d'occupation temporaire qui permettrait de ne pas figer le territoire et ses usages tout en limitant l'augmentation de vulnérabilités. Le front de mer de Lacanau fait l'objet d'un zonage dans le PLU qui a été approuvé, prévoyant des possibilités de construction mais sous condition d'une forme de résilience.

D'autres outils ont été longuement débattus dans le cadre des débats sur la PPL déposée par Mme Got mais je ne les évoquerai pas ici.

Il est également intéressant de promouvoir des initiatives exemplaires, comme le poste de secours mobile qui a été implanté à Biscarrosse et qui a été répliqué sur d'autres plages du littoral aquitain. Il a surtout une portée purement symbolique mais peut servir d'amorce à des projets plus structurants et plus globaux. Même si nous arrivons à amortir sur le plan économique des occupations temporaires avec des systèmes de baux ou de déconnexion de la propriété, il sera nécessaire de trouver les enveloppes dédiées pour amorcer ce type de projets.

A moins de se placer dans une logique de décroissance économique des territoires littoraux alors que toutes les projections démographiques et économiques montrent leur forte attractivité, la réimplantation des enjeux semble être un sujet incontournable dans l'hypothèse de ce travail sur la recomposition spatiale. Il n'y a donc pas de bonne ou de mauvaise échelle d'intervention, ni de possibilité de déplacement des enjeux loin dans le « retro-littoral ». Cela dépend plutôt des caractéristiques des territoires.

Le GIP a ainsi pu avancer sur des secteurs avec un nombre d'enjeux limité dans la bande d'aléas, comme sur le site d'Erromardie à Saint Jean de Luz où le bas de la baie est actuellement occupé par de l'hôtellerie de plein air. La projection présentée à l'écran passe par un certain nombre d'étapes qui en l'état actuel ne sont pas rendues possibles : reconstitution d'une coupure d'urbanisation sans perte de capacité d'accueil, réorganisation de l'ensemble des mobilités et renaturation de l'exutoire qui laisse place à une plage plus profonde et naturelle. Ici la recomposition spatiale est envisagée sur un type d'activité donné et sur un territoire donné. En concertation avec la commune de St Jean de Luz porteuse du projet, ce travail n'a pas été mené sur la zone urbaine, secteur protégé aujourd'hui par la digue. Nous nous sommes intéressés à de petites plages au nord de la commune où se situent des équipements menacés à moyen-long terme que la commune souhaite maintenir dans le temps, tout en garantissant leur sécurité.

Je conclurai en précisant que sur le territoire aquitain, le diagnostic régional récent indique qu'à l'horizon 2050 sur les 3 départements Landes, Gironde, Pyrénées-Atlantiques, 5800 logements sont menacés à 2050, mais seulement 580, soit 10

%, ne sont pas situés derrière des ouvrages de protection. Quelle est la durée de vie de ces ouvrages ? C'est l'une des questions, mais pour protéger 90 % des enjeux menacés, la question qui se pose est surtout celle de la pérennisation des protections, du financement de leur entretien au moins à court terme. Car ces ouvrages ne concernent qu'une partie très limitée du littoral aquitain, le reste étant un linéaire à immense majorité naturel.

En priorité, pour les 10 % d'enjeux non protégés, les 580 logements restants, il faut préparer le repli s'il doit être une option. Il faut aussi traiter en particulier les situations d'urgence soit les 90 logements de la côte sableuse, 78 pour le Signal qui seront menacés lors du prochain épisode de tempêtes importantes.

Se pose donc la question des activités littorales, balnéaires, de l'hôtellerie de plein air, de la restauration sur ces secteurs où les enjeux sont peu denses. Dans tous les cas, la gestion du recul du trait de côte est coûteuse mais pas insurmontable au vu de la période de temps considérée, des ressources qui sont consacrées annuellement aux politiques de gestion des risques. A moins de formaliser dans la loi que les territoires littoraux exposés au SEUL risque d'érosion restent livrés à eux-mêmes, devenir des zones de friche ou des zones de protection privées anarchiques alors que ce choix n'est fait pour aucun autre territoire national.

Traiter la protection transitoire et les situations d'urgence est un préalable mais n'est absolument pas incompatible avec la mise en œuvre de projets de recomposition spatiale comme ceux qui ont ici été esquissés. Nous n'en sommes qu'au début d'un travail qui passera à la fois par des réflexions à long terme sur des démarches d'aménagement du territoire mais aussi par la définition de stratégies de gestion de la bande côtière de long terme avec tous les outils classiques de la gestion du risque.



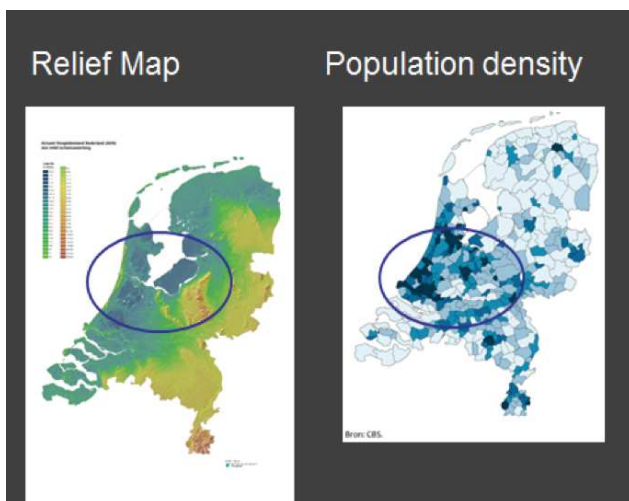
**\*Présentation du projet de Nimègue :  
vivre avec l'eau, de la contrainte à  
l'atout.**



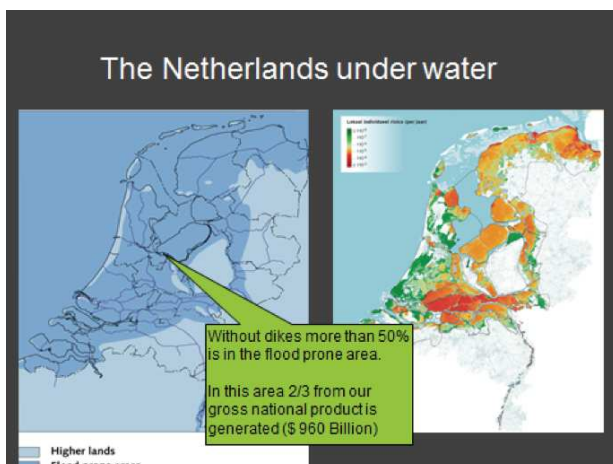
-Lineke SIEBEN, Ville de Nimègue (Pays-Bas)

Le projet « Room for the river Waal, space for the river Waal » est une partie du projet « Room for the river », et ce projet se situe au sud-est des Pays-Bas. « Space for the River Waal » est la combinaison d'un projet de gestion des inondations et une opération de valorisation de la ville à travers un projet d'aménagement.

Voici tout d'abord une carte de relief et la carte de densité de la population des Pays-Bas.

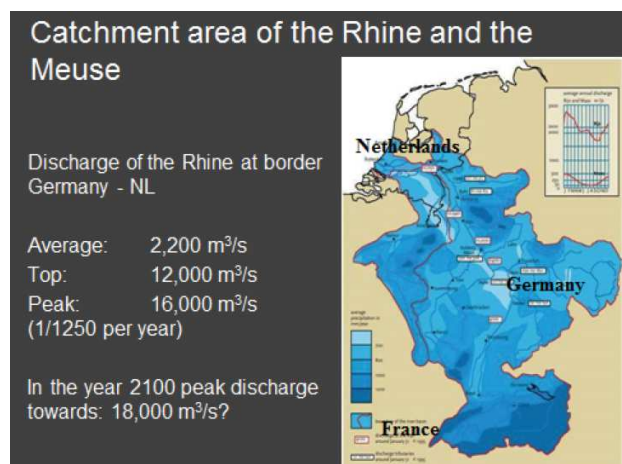


Sur la carte du relief, toutes les parties bleues se situent au-dessous du niveau de la mer, et c'est également l'endroit où la densité de population est la plus élevée.



Deux tiers du produit national de croissance sont produits dans cette zone. Vous pouvez imaginer qu'en cas d'inondation par la mer, l'eau fluviale et l'eau salée détruisent toutes les terres agricoles, et cela provoque un véritable désastre économique. Face à cela, nous avons protégé cette partie de notre pays avec les travaux du Plan Delta, et non pas avec les digues. Il s'agit d'un projet de barrage le long des côtes.

La zone rouge que vous voyez ici est le sud-ouest et le sud-est de la Hollande, qui n'est toujours pas protégée. Pourtant, en 1993 et 1995, il était très clair que des solutions radicales devaient être prises car cette zone est le bassin versant du Rhin et de la Meuse. Toutes les eaux de fonte des montagnes et des eaux pluviales viennent de l'Allemagne jusqu'à la mer, et en 1993 et 1995, il était évident que notre territoire n'était pas capable de transporter beaucoup d'eau.



Vous pouvez le voir ici ce qui s'est passé dans cette zone. Nous avons dû évacuer 250.000 personnes de cette zone en 1993. Le besoin était clair, il fallait vraiment faire quelque chose. Notre gouvernement a donc conçu le programme « Room for the River », qui prévoyait l'aménagement de 39 sites le long de cette partie sud-est du pays, le long des rivières.

Nous avons choisi de ne pas bétonner et de ne pas renforcer les digues. Cela signifie qu'il y a tellement d'eau qui arrive dans notre vallée à cause du changement climatique que nous devons faire en sorte que toute cette eau soit transportée à travers notre pays. Nous avons donc prévu de le faire en

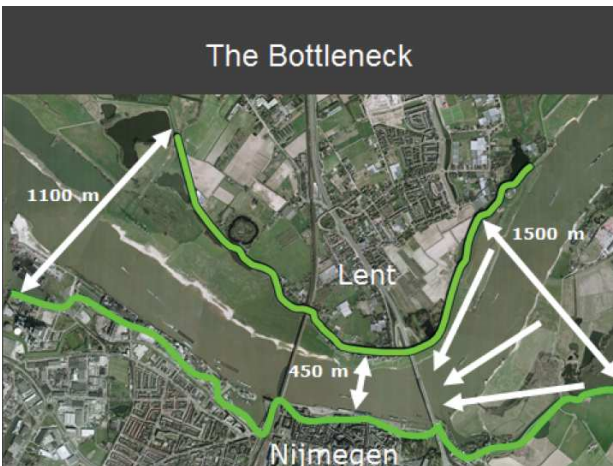


construisant des rivières secondaires, des méandres et toutes sortes de mesures. Il y a en tout 39 mesures, liées les unes aux autres, à prendre. Il a alors été décidé que chaque mesure devait atteindre le niveau de sécurité requis en décembre 2015. Notre projet « Room for the River Waal » figurait parmi ces mesures.



C'était le plus grand projet et c'était très spécial parce qu'il était au cœur de notre ville. La difficulté, à Nimègue tenait dans le fait que le projet était au cœur de notre ancienne ville. Dans les zones à construire, 12.000 maisons sont prévues dans la partie nord sur cette carte. Le sud est la partie qui est aujourd'hui urbanisée.

Vous pouvez voir sur ce graphique la variation de débit du fleuve. La rivière Waal est large d'un kilomètre, y compris la rivière large ici (en amont), et juste dans ce coude en dessous, où la rivière Waal fait une bande de 90°, elle ne fait plus que 450 m de large.



Vous pouvez donc imaginer que quand il y a beaucoup d'eau qui arrive dans notre ville, elle ne

peut pas être transportée. Elle pousse sur les digues et nous risquons vraiment une rupture.

Cette image représente le territoire lorsque le niveau de l'eau est bas : vous voyez sur cette image au nord de cette île, l'île de Bounderbridge. Vous voyez, il y a un chantier aux abords de la rivière.



Sur la photo suivante, vous voyez le niveau des hautes eaux et ensuite, ce pont que nous construisions à l'époque se trouve désormais au milieu de la rivière. Cela montre à nouveau que quelque chose devait être fait. Nous avons eu un double objectif dans notre ville : celui de protéger Nimègue et son arrière-pays des futures inondations, mais aussi de valoriser la zone.



La situation avant la réalisation était la suivante : ici la digue. Vous voyez l'ancienne digue que nous avons souhaité repousser de 350 m dans les terres.



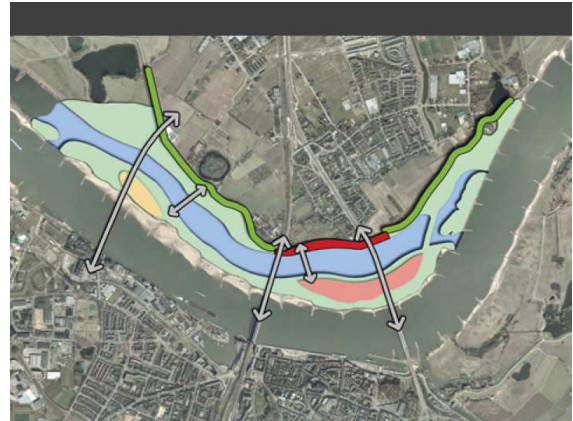
Avant cela, nous projetions de faire un canal auxiliaire de 3,5 km de long et de 200 m de large.



Et bien sûr, en faisant cela, nous allons créer une île très longue qui devait être rendue accessible par des ponts. C'est donc toujours un effet domino : lorsque vous changez quelque chose, cela a toujours des conséquences et implique de faire encore d'autres choses. Nous avons dû prolonger le pont, nous avons dû renforcer les piles d'un autre pont et construire un nouveau pont.



Nous avons créé un espace tampon et la partie rouge, pas celle correspondant aux nouvelles digues primaires mais l'autre partie, au sud de cette carte, est une partie de l'île où des maisons vont être construites après 2023. Le reste de l'île correspond uniquement à des espaces naturels.



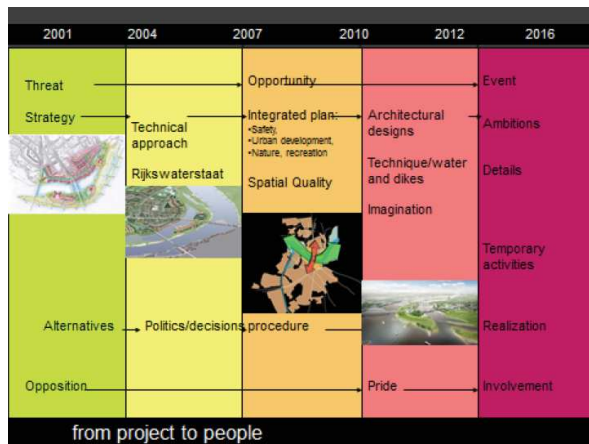
Voici le plan final de ce que nous voulions créer et qui est terminé maintenant.



Voici quelques chiffres du projet :

Project figures	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Excavation Flood channel</li> <li>3.5 kilometres length</li> <li>200 metres wide</li> <li>5 metres deep</li> <li>5.2 million cubic metres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaption pillars of rail bridge</li> <li>3 pillars</li> <li>20 metres deeper</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>New dike and new quay</li> <li>1.2 kilometres</li> <li>20 metres deep seepage screen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50 Houses demolished</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bridges</li> <li>3 new bridges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Costs</li> <li>enormous costs for archaeology and explosives</li> <li>total costs 358 million euros</li> </ul>

Les déblais pour le canal auxiliaire se sont étendus sur une longueur de 3,5 km, pour une largeur de 200 m et une profondeur de 5 m, soit plus de 5 millions de mètres cubes à excaver.



Nous avons besoin de digues et d'un nouveau quai. Le nouveau quai plonge dans l'eau et les escaliers sont en béton. C'est du béton, mais c'est très beau et vraiment un endroit de récréation.



Sous ce nouveau quai, nous avons un écran imperméable de 20 m de profondeur car les habitants de cet ancien village, qui est maintenant au nord de Nimègue, craignaient que suite à la construction du quai et de la nouvelle digue primaire cette digue, l'eau s'écoule jusqu'à inonder les caves, les jardins et toute la zone au-delà de l'écran. Nous avons donc écouté ces craintes, la zone d'infiltration faisait 20 mètres de profondeur. Nous avons construit trois nouveaux ponts : un par lequel vous pouvez accéder à l'île en voiture et deux ponts piétons. Les ponts ferroviaires ont dû être renforcés, ils ont aujourd'hui des murs en béton d'environ 20 m de profondeur.

Les fouilles archéologiques ont également représenté un coût énorme. En effet, nous sommes

la plus ancienne ville des Pays-Bas et partout où nous avons des bâtiments et commençons à faire de nouvelles choses, les archéologues sont allés voir ce qu'ils trouvaient.

Le projet a coûté 358 millions d'euros, payés par le Rijkswaterstaat. C'est également l'autorité qui s'occupe de l'entretien de toutes les routes, de toutes les infrastructures et de toutes les eaux.

Je n'ai pas mentionné les cinquante maisons qui ont dû être démolies. Cela représentait une vraie difficulté car les gens vivaient dans une très belle zone rurale, dans de très belles maisons.

Et soudain, alors que les habitants de la zone tampon pouvaient rester, les autres personnes devaient partir pour laisser la place à la rivière que nous creusions. Toutes ces personnes ont été indemnisées, mais il a fallu des années de discussions pour leur faire accepter car personne ne voulait partir. Ils vivaient là génération après génération de leurs activités agricoles, de sorte que le départ a été difficile. Pour les habitants, le moment décisif a été lorsque le gouvernement a dit en 2000 «c'est à faire, ce sont juste des mesures obligatoires et il n'y a pas d'autre choix. Nous allons faire de la place aux fleuves et Nimègue est dans le projet ». Le mouvement d'opposition des habitants est resté jusqu'en 2010. Ceux-ci ont réfléchi à un autre plan dans lequel il n'était pas nécessaire de démolir les maisons ni de faire un canal isolé. La municipalité de Nimègue a porté ce projet avec les citoyens jusqu'au gouvernement afin de le présenter, mais ce plan ne permettait pas une sécurisation suffisante sur le plan hydraulique. Il minimisait les niveaux d'eau élevés et le gouvernement a déclaré que c'était le projet initial qui devait être mené à terme dans la ville.

Tout au long du processus, nous avons co-construit le plan avec le Rijkswaterstaat et toutes les parties prenantes pour rendre le projet aussi beau que possible. Une fois le projet validé par le gouvernement, avec le canal latéral, nous avons ensuite sollicité les habitants pour les faire participer et rendre le projet le plus beau possible.

Nous étions donc tous ensemble avec les autorités, les concepteurs, les citoyens, la municipalité, et avons essayé d'en tirer le meilleur parti. Au moins, aujourd'hui, ils sont tous fiers de ce que nous avons créé, même si c'est toujours étrange pour les habitants des îles parce que leur merveilleux village est maintenant transformé en un « hot spot » de Nimègue.

Voici les maisons dont nous parlions tout à l'heure.



Elles ont été démolies et au-delà du coût des maisons, les citoyens avaient beaucoup de demandes. Ils nous ont demandé de ne pas enlever tous les arbres, de ne pas les démolir car certains étaient très beaux et ils souhaitent qu'ils soient déplacés dans le nord de Nimègue. C'est ce que nous avons fait : un par un, nous avons dû transporter ces arbres. Cela a engendré un coût énorme. Cela a dû se faire entre juillet et septembre.



C'est une entreprise très spécialisée qui s'en est occupé et les arbres ont été amenés un par un à un autre endroit. Après cela, ils nécessitent encore une attention particulière pendant plus de trois ans. Nous avons également remplacé dans la région insulaire un mur de béton qui avait été érigé pour empêcher les Allemands d'entrer dans notre ville pendant la guerre.

Voici l'île telle qu'elle est aujourd'hui, maintenant que les travaux sont finis. En 2015, les travaux sur les cours d'eau et la sécurisation vis-à-vis des

inondations s'est achevée et en mars 2016, tout était fini, les ponts étaient terminés et tout était vraiment prêt à être utilisé.



Sur la photo, vous voyez le nord de Nimègue, vous voyez toujours plus de maisons là-bas, bien qu'il n'y ait toujours pas de bâtiment prêt mais c'est toute une nouvelle zone de la ville. Aujourd'hui, l'île est facilement accessible, la vieille ville comme la nouvelle, plus éloignée. Parce qu'il y a un enjeu qui est de ne pas devoir parcourir plus de 415 mètres pour aller d'un bout à l'autre de la ville. Ce n'est peut-être pas un problème à Paris, mais à Nimègue ça l'est. Maintenant que nous pouvons emprunter ces ponts, nous pouvons facilement aller d'un bout à l'autre de la ville. C'est une sorte de tremplin.

Voici le nouveau quai primaire.



Nous avons choisi de ne pas faire une digue verte mais de faire plonger un quai en béton dans l'eau. Il y a des escaliers qui le font ressembler à une sorte de théâtre. Les gens l'utilisent pour les loisirs, pour le sport, et les deux autres photos représentent également les ponts qui ont été réalisés.



C'est ainsi que l'île est utilisée de nos jours. Il y a une partie en sable sur le canal par laquelle les gens peuvent se baigner. Nous recommandons aux citoyens de Nimègue de se baigner dans le canal qui est beaucoup plus sûr que le Waal car le courant étant plus fort, la baignade y est déconseillée. Vous y voyez des gens sur le quai se détendre, vous y voyez des gens ramer, il y a également des magasins et un club de surf. La construction de ce canal était ainsi une très belle façon de remodeler le lit du Waal, de l'aider à transporter de grandes quantités d'eau.

Cependant, le niveau d'eau n'est pas toujours haut et le débit diminue parfois. L'eau emprunte alors la route la plus courte qui est le canal. Dans ces conditions, le Waal n'a pas assez d'eau, ce qui pose un problème pour les 500 cargos qui passent quotidiennement par là. Ce serait un désastre économique et cette situation n'est pas satisfaisante. Nous avons donc pensé qu'en apportant cette solution pour les hautes eaux, nous devions également réfléchir aux situations pour lesquels le niveau serait bas. C'est pourquoi nous avons fait en sorte de baisser une partie de la digue pour connecter l'île avec la partie nord de Nimègue.

Notre engagement à faire un beau projet nous empêchait d'avoir une zone sèche, un canal sec et isolé. Nous avons creusé dans cette digue six tunnels qui permettent de prendre l'eau du Waal, juste ce qui est nécessaire et ce que le Waal peut donner. Il y a donc toujours au moins 2% de l'eau qui provient du Waal dans ce canal auxiliaire, maximum 30%. Ce seuil correspond à une hauteur d'eau de 10,5 m au-dessus de la moyenne.

A chaque niveau d'eau, l'île est donc différente. Comme vous pouvez le voir, le canal n'est pas droit, son chemin trace des courbes, ce qui permet de préserver la biodiversité.



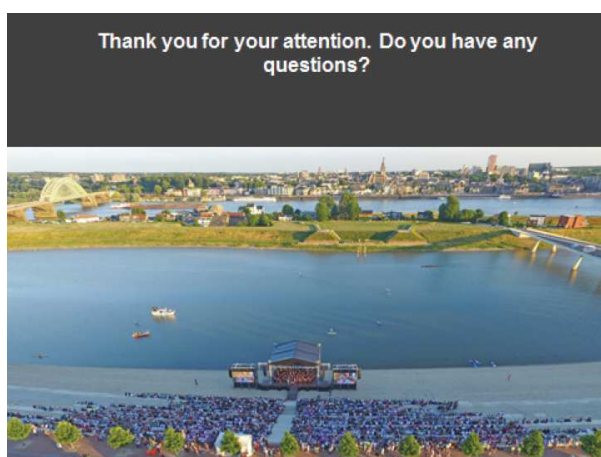
Il y a parfois des périodes pendant lesquelles toute l'île est submergée. Cela arrive lorsque nous atteignons 10,5 m au-dessus du niveau moyen, nous avons eu le cas en janvier, l'année dernière et c'était assez spectaculaire : l'eau montait, et soudain toute une partie de l'île était sous l'eau, il n'était plus possible d'y accéder. Pour les gens qui y vivent, en revanche, il n'y avait pas de problème de sécurité. Ici vous pouvez voir les images pour un niveau d'eau à 14 m au-dessus du niveau moyen. Ce n'est pas une situation idéale mais cela reste rare puisque le niveau d'eau atteint en 1993 et 1995 était de 13,5 m.

Voici une image à niveau haut, ce barrage sur le côté est n'est pas encore surversé mais vous pouvez vraiment voir le suivi du courant à l'intérieur. Vous pouvez voir notre ville et la partie nord de Nimègue, ainsi que l'île qui fait une sorte de lien. Nous avons créé un partenariat autour de la rivière pour construire la partie violette que vous voyez sur la plus grande carte. Il s'agit de la partie où les maisons doivent être construites à partir du nord de Nimègue. La partie jaune était une zone industrielle ; l'activité industrielle a cessé et nous y construisons maintenant des maisons.



A proximité de l'eau, l'île s'est avérée utile pour notre ville. Nous sommes assez fiers d'avoir reçu le prix de la Capitale Verte de l'Europe, décerné par la Commission Européenne. Ce prix récompense la mise en œuvre de nombreuses bonnes pratiques dont la création de l'île faisait partie en tant que mesure d'adaptation au climat, conçue pour être agréable. Cette opération a vraiment transformé et valorisé notre ville, et lui a donné une dimension différente de celle qu'elle avait déjà pour nous.

Sur la dernière photo que nous avons prise fin juin, vous voyez un concert organisé sur le quai en béton en forme de théâtre. C'était magnifique et c'était la première fois, le beau temps était au rendez-vous et tout le monde était très content.



#### **Intervention de Marie-France BEAUFILS, Présidente du CEPRI :**

Merci à vous tous pour vos interventions. Je pense que nous pouvons maintenant prendre quelques instants pour répondre à des questions.

Les Pays-Bas viennent de nous montrer qu'ils ont des capacités de s'engager dans des projets d'une dimension rarement observée sur notre territoire français, et qui sont vraiment impressionnants.

#### **Question de Laure TOURJANSKY, Cheffe du service des risques naturels et hydrauliques à la Direction Générale de la Prévention des Risques :**

Je voudrais vous remercier pour cet exposé qui pour nous était très impressionnant. J'avais le bénéfice, comme Madame Beaufiles, de voir les visages dans la salle et le caractère impressionnant de ce projet. Je ne sais pas si je peux me permettre un commentaire mais la réalisation du projet sur la période 2001-2016 a été très rapide, en intégrant les fouilles archéologiques que nous connaissons également

en France. Vous avez évoqué un plan alternatif qui a été porté au plus haut niveau qui n'était pas suffisant pour répondre aux enjeux d'inondation. Est-ce que, après ce travail partenarial, il y a eu du contentieux ? Le projet a-t-il été attaqué juridiquement ?

#### **Réponse de Lineke SIEBEN, Ville de Nimègue (Pays-Bas) :**

Oui, les citoyens n'étaient bien sûr pas contents de devoir quitter la zone et bien sûr, il y a eu beaucoup de protestations et de procédures légales mais au final, nous avons pu tous les dédommager. Notamment, deux familles qui ont été obligées de partir, ont engagé une procédure très offensive contre la municipalité. Ils disaient qu'ils voulaient rester. Cela a pris beaucoup de temps, mais nous avons aussi aidé les citoyens à trouver d'autres endroits. Il y avait également une famille qui vivait là et tenait un garage. Nous avons veillé à relocaliser le garage dans une zone destinée aux nouvelles entreprises, à 1 km au nord. Nous nous sommes de plus assurés qu'ils puissent construire juste à la limite de la zone évacuée, juste à côté d'une gare, près de l'endroit où ils avaient toujours habité. Maintenant que le projet est terminé, ils voudraient revenir vivre dans cette zone.

Bien sûr, cela pose la question de la possibilité de donner à tous les gens qui devaient partir le choix d'acheter un terrain de l'île. Nous avons considéré que ce n'était pas un problème à résoudre puisque nous ne savons pas à quoi les bâtiments là-bas ressembleraient, sans compter que la livraison des premiers n'est prévue qu'en 2023.

Le projet a en effet été réalisé en très peu de temps, mais beaucoup de choses pouvaient se faire simultanément, de sorte que nous pouvions lancer beaucoup d'opérations en parallèle. Les gens vivaient là et toutes les maisons n'ont pas été démolies dès le début du projet. C'était parfois très dur, lors des visites de sites, de voir un jour des gens et des maisons qui y étaient le matin ou l'après-midi et avaient disparu le lendemain. Mais pour le Rijkswaterstaat, il y avait un planning serré donc nous étions obligés de le faire en si peu de temps. Nous avons cependant eu des temps d'arrêt, seulement à deux reprises à cause d'un niveau élevé pendant la réalisation du projet qui a obligé à déplacer tout le matériel. Les hivers n'ont pas été trop vigoureux il y avait tellement de choses à faire sur les canaux, les ponts, les quais, qu'il y avait

toujours du travail quand quelque chose était bloqué d'une façon ou d'une autre. Lorsque les archéologues trouvaient quelque chose et avaient besoin de plus de temps pour leurs recherches, nous pourrions commencer une autre partie du projet. Il y avait donc toujours des changements possibles.

**Question de Daniel MARCOVITCH, Co-président de la Commission Mixte Inondation :**

Merci, d'abord félicitations pour ce travail et cette présentation. La terre que vous avez sortie a-t-elle servi à rehausser localement des endroits sur l'île ? Ou a-t-elle servi ailleurs à faire des digues pour des protections différentes ? Qu'avez-vous fait de ces 50 millions de m<sup>3</sup> ?

**Réponse de Lineke SIEBEN, Ville de Nimègue (Pays-Bas) :**

La terre a été vendue. Nous avons fait un appel d'offres électroniques, beaucoup d'entrepreneurs voulaient réaliser ce projet et l'un des éléments était que la terre pouvait être vendue. Ils devaient également utiliser un million de m<sup>3</sup> qu'ils avaient besoin de réutiliser dans le projet, et le reste pouvait être vendu. C'était donc un modèle gagnant pour l'entrepreneur. Et par exemple, dans ce quai en béton, beaucoup de terre est utilisée, et il en faut beaucoup également pour surélever une digue.

**Question de Stéphanie BIDAULT, Directrice du CEPRI :**

Comment les 358 millions d'euros correspondant au coût du projet ont-ils été répartis ? Qui a pris en charge ce coût ? La ville ? Le Ministère ? L'Etat ?

**Réponse de Lineke SIEBEN, Ville de Nimègue (Pays-Bas) :**

Les 358 millions d'euros représentaient tout le coût du projet. Ce montant ne couvre pas tout le plan qui comprend 39 mesures. Je pense que l'Autorité de l'Eau a estimé un ordre de grandeur des coûts pour chaque projet. Mais je ne sais pas très bien si c'est le gouvernement ou l'Autorité de l'Eau, je ne peux pas vous le dire.

**Intervention de Marie-France BEAUFILS, Présidente du CEPRI :**

Quoiqu'il en soit, aux Pays-Bas, c'est généralement une politique de l'Etat. C'est-à-dire que c'est un plan de financement national qui est mis en place sur des sujets comme cela et la commune n'est pas obligatoirement porteuse de ces dépenses.

**Lineke SIEBEN, Ville de Nimègue (Pays-Bas) :**

Non, nous n'avons pas payé pour le projet.

**★ Conclusion de la première table ronde et introduction de la deuxième table ronde de l'après-midi**

**Marie-France BEAUFILS, Présidente du CEPRI :**

Nous vous remercions pour vos présentations. Je vous propose de poursuivre.

**Stéphanie BIDAULT, Directrice du CEPRI :**

La deuxième table ronde que nous vous proposons montrera qu'en France également, il se passe des choses. J'espère que nos amis de Quimperlé ne prendront pas ombrage de la précédente présentation mais l'expérience menée sur leur ville est également intéressante. Vous verrez qu'il y a tout de même des similitudes et je trouve intéressant, au regard de la présentation de Nimègue, de voir ce qu'a réalisé Quimperlé.

Je ne dirai rien du montant pour l'instant, je vous laisserai le dévoiler vous-mêmes. Puis Eric Daniel-Lacombe et Nicolas Dayot nous rejoindront également pour nous montrer aussi que la recherche et les réflexions existent aussi dans le domaine de la réduction de la vulnérabilité, de l'hôtellerie de plein air.

## Table ronde n°2:

### Des initiatives ambitieuses menées localement, à généraliser dans l'avenir.

#### ★ Retour sur le projet des berges de l'Isole.

Participants :

-**Daniel LE BRAS**, Conseiller municipal de Quimperlé délégué à l'eau et à la lutte contre les inondations, Président du Syndicat Mixte Ellè-Isole-Laïta (SMEIL)

-**Olivier CAILLIBOT**, En charge de la prévention des risques à la ville de Quimperlé

-**Pierre TIMMERMAN**, Animateur du PAPI Ellè-Isole-Laïta au sein du SMEIL

Le projet présenté ici a reçu un prix dans le cadre du Grand Prix d'Aménagement « comment mieux bâtir en Terrains Inondables Constructibles (GPATIC).



#### **Pierre TIMMERMAN, Animateur du PAPI Ellè-Isole-Laïta au sein du SMEIL :**



La ville de Quimperlé se situe en Bretagne, entre Lorient et Quimper, à la frontière entre le Morbihan et le Finistère. Cette commune de 12 000 habitants est souvent appelée « la ville aux 3 rivières ». Kemperle en breton signifie d'ailleurs «confluence de l'Ellé». En

l'occurrence, deux rivières, l'Ellé et l'Isole, confluent en plein centre-ville, dans la basse ville de Quimperlé pour former la Laïta qui s'écoule pendant 17 km avant de déboucher en mer.

Le territoire est particulièrement exposé au risque d'inondation. Lors de la crue historique de 2000 correspondant à une crue d'une période de retour estimée entre 50 et 100 ans la hauteur d'eau sur les quais de la Laïta atteignait près de 3 mètres. Le bassin versant de 850 km<sup>2</sup> est très réactif : le temps de réponse suite à des précipitations est inférieur à 24 h tandis que le temps de propagation des crues dans les rivières est d'environ 8 h entre l'amont du bassin et Quimperlé. La ville étant située en zone estuarienne, l'influence de la marée et de la surcote marine en cas de tempête, peuvent contribuer à aggraver les inondations, en s'opposant à l'écoulement des eaux en mer.

Les inondations de 2000 ont concerné 320 logements, 81 activités économiques, 11 services publics (écoles, crèche, cinéma, musée, office du tourisme...) et en particulier la gendarmerie qui a été encerclée par les eaux. Le coût total des dommages s'élève à 16 millions d'euros sur le bassin versant dont 13 millions pour la seule ville de Quimperlé.

#### **Daniel LE BRAS, Conseiller municipal de Quimperlé délégué à l'eau et à la lutte contre les inondations, Président du Syndicat Mixte Ellè-Isole-Laïta (SMEIL) :**



A la suite des inondations de 2000, un programme de travaux a été élaboré sur la base des recommandations de la mission interministérielle sur les inondations de Bretagne de 2000/2001 et des résultats d'une étude hydraulique



conduite par le bureau d'études SCE en 2001. Je tiens à saluer les travaux de la mission interministérielle qui sont forts utiles aux collectivités ayant subi ce type de sinistre.

Neuf chantiers prioritaires ont été identifiés. L'objectif était de supprimer tous les verrous qui faisaient obstacle à l'écoulement de l'eau, dans la traversée de la ville historique de Quimperlé, soit :

- des ponts avec une section d'écoulement insuffisante ; par exemple, le Pont salé qui était régulièrement submergé en cas de crue a été démolit et reconstruit avec une section d'écoulement plus importante. Il n'a plus été submergé depuis. Un autre pont a vu une de ses arches qui était obstruée ré ouverte pour accroître la capacité d'écoulement des eaux.

- des passerelles trop basses qui, lors de crues, faisaient office de barrages ; ainsi certaines passerelles existantes, en béton, sans intérêt esthétique, ont été démolies ou rehaussées. Les passerelles concernées étaient privées ce qui a nécessité la mise en place de procédures d'indemnisation avec l'appui des services de l'Etat.

- un seuil de moulin trop haut. Celui-ci a été remplacé par un clapet mobile. En été, le clapet est remonté tandis qu'il est abaissé en hiver. Ces travaux ont nécessité de décaisser la rivière avec consolidation des fondations des maisons attenantes par technique de « jet grouting ». Un ancien passage à gué a été supprimé.

De plus, depuis 2002, la commune installe lors des périodes à risque des barrières anti-inondations amovibles sur certains secteurs. Ce dispositif, qui est désormais également déployé à Paris, a permis de réduire de 80 % les jours où l'eau inonde les quais.

L'ensemble de ces travaux représente un coût total de 5,7 millions d'euros.

#### **Pierre TIMMERMAN, Animateur du PAPI Ellè-Isole-Laita au sein du SMEIL :**

En 2013-2014, de nouvelles inondations, d'une période de retour estimée à 20 ans, sont survenues. Ces inondations furent difficiles à vivre pour la population et pour les services de secours car celles-ci eurent la particularité de durer longtemps (1 mois et demi) avec plusieurs pics de crue successifs.

Comparé aux inondations de l'an 2000, moins d'enjeux ont été touchés : 112 logements, 14 activités économiques et cinq services publics. Une habitation riveraine des berges de l'Isole s'est effondrée heureusement en l'absence de l'habitant. Les dommages estimés pour cet évènement sont

d'environ 5 millions d'euros.

Suite à ce nouvel évènement, il s'est avéré que l'ensemble des travaux pouvant être réalisés sur le site de Quimperlé, l'avaient déjà été. La logique décidée pour poursuivre la démarche initiée vers l'amont du bassin, a donc été de s'engager dans la mise en place d'un PAPI.

#### **Olivier CAILLIBOT, en Charge de la prévention des risques à la ville de Quimperlé :**



Tout d'abord, un historique des travaux effectués dans la ville de Quimperlé a été réalisé. Celui-ci a alors été croisé avec les données obtenues lors des crues de janvier 2001 et de décembre 2013-février 2014 qui possédaient des caractéristiques similaires. L'objectif de ce travail était de mesurer, à débit journalier et instantané quasi-égal, ce que les travaux avaient permis d'apporter en termes d'amélioration et de gains sur le secteur de la basse ville où se situent les enjeux.

Sur les photos prises lors de la crue de 2001 (crue pour laquelle les hauteurs d'eaux mesurées ne sont pas les plus importantes), présentées ici, des points rouges ont été apposés. Ceux-ci correspondent aux endroits qui n'ont pas été inondés lors des crues de l'hiver 2013-2014 (logements sociaux, écoles, gendarmerie) pour des débits journaliers et instantanés quasi-identiques. Ainsi, les secteurs de la rue Isole, les Halles, la rue de la Paix, la rue Tour d'Auvergne, la place Charles de Gaulle situés dans le centre-ville historique, inondés en 2001 ne l'ont pas été en 2014. Par ailleurs, sur ces photos de la crue de 2001 avant les travaux, il est possible de voir clairement les passerelles qui freinent l'écoulement de l'eau.

Le projet du grand prix d'aménagement des territoires concerne les berges de l'Isole. La démarche se veut globale, comprenant à la fois un objectif de réduction du risque d'inondation, mais également de réorganisation de l'espace urbain, de valorisation du patrimoine, et de développement touristique et culturel avec la mise en place d'un projet artistique conduit par le plasticien Yann Kersalé.

Il s'agit plus particulièrement de :

- redonner de la vie au cœur historique de la basse ville ;
- mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti ;
- créer des boucles de circulations autour des rivières.

Le projet d'aménagement comprend notamment :

- la mise en place de murs de soutènement ;
- le reprofilage du lit et habillage en pierre maçonnées ;
- des travaux importants de confortement d'immeubles ;
- l'acquisition et la démolition de plusieurs maisons par la commune pour réaliser un chemin de halage auquel le plasticien à participer pour réaliser « le chemin bleu » ;
- la démolition et réaménagement d'un ensemble de maisons et garages ;
- la mise en valeur du lavoir et des espaces alentours notamment au bord de l'eau avec la création et le développement d'un pôle d'attractivité à travers le réaménagement de l'espace public et de ses usages (organisation d'évènements : fêtes, rias, festivals). La réappropriation de ce secteur de la ville par la population est un élément très positif pour la collectivité ;
- la démolition d'une école, l'acquisition du terrain par la ville, et la création d'un parking de 100 places qui donne accès au centre-ville notamment aux halles. Ce chantier répond ainsi à d'autres problématiques fortes en dehors de la prévention des inondations comme le stationnement. Par ailleurs, le parking créé est multifonctionnel : il est à la fois un espace de stationnement mais aussi de fêtes car il sert pour différentes manifestations et festivités. De plus, il permet d'accéder au centre-ville en cinq minutes en utilisant le chemin le long des berges ;
- l'intervention du plasticien Yann Kersalé pour la réalisation du projet de cheminement piéton bleu dont l'objectif à long terme est de continuer sur l'autre rivièr afin de faire une boucle et de conserver une certaine continuité sur Quimperlé. Le pont Salé a lui aussi fait l'objet d'une réflexion du plasticien.

Quimperlé est une ville inondable et elle le restera. Je crois que c'est quelque chose qui est rentré dans les esprits. Nous devons donc agir également en matière de prévention et notamment en matière de préparation à la gestion de crise.

Depuis 2014, une nouvelle organisation de gestion de crise a été mise en place car les inondations avaient montré que celle existante alors était perfectible. La nouvelle municipalité a revu l'ensemble de nos moyens que ce soit les compétences, les moyens humains, le matériel et l'organisation.

Le dispositif doit pouvoir monter en puissance en

fonction de l'évènement. Les différents services sont désormais préparés à être mobilisés en cas de crise.

La municipalité a également revu son système d'alerte des populations et a mis en place un numéro vert pour les habitants. Le numéro vert est utilisé par les différents services et permet aux Quimperlois de suivre l'évolution de la situation en temps réel (répondeur alimenté directement par les services).

Une meilleure coordination avec les services de secours a également été recherchée. Ainsi, lors de la tempête Zeus en Février 2017, lorsque le poste de commandement communal a été activé, il était en lien avec le Poste de Commandement Avancé (PCA) des pompiers. Nous sommes chanceux que sur notre territoire, le maire soit vraiment engagé dans cette démarche en plus de M. LEBRAS qui était de par sa profession très sensible au risque. Cette conjonction de facteurs a permis de mettre en place cette toute nouvelle organisation.



**Daniel LE BRAS, Conseiller municipal de Quimperlé délégué à l'eau et à la lutte contre les inondations, Président du Syndicat Mixte Ellè-Isole-Laïta (SMEIL) :**

Depuis les crues de 2013-2014, nous utilisons les services de Météo France. L'abonnement souscrit permet d'avoir accès à des informations sur la pluviométrie locale et permet de faire des prévisions plus fines. Ce service coûte environ 4000 € par an à la commune. Ceci est important pour nous car en 2013-2014, les services de la ville tout comme le Service de Prévision des Crues n'ont pas été bons en termes d'anticipation, ce qui a conduit à compliquer la gestion de crise.

**Olivier CAILLIBOT, en charge de la prévention des risques à la ville de Quimperlé :**

Nous cherchons en permanence à nous améliorer. Nous travaillons actuellement avec le pôle des nouvelles technologies de Valabre (13) sur la création d'un logiciel d'aide à la gestion de crise.

## **Pierre TIMMERMAN, Animateur du PAPI Ellè-Isole-Laita au sein du SMEIL**

Suite aux inondations de 2013-2014, il fallait répondre au besoin de la population de poursuivre la lutte contre les inondations. Or, tout ce qui était techniquement possible avait été réalisé à Quimperlé. La volonté des élus fut alors de porter un PAPI afin d'agir à l'échelle du bassin versant.

Le Syndicat Mixte Ellè-Isole-Laita (SMEIL), labellisé EPTB, porte ce PAPI. Celui-ci a été élaboré à l'échelle du SAGE, soit à l'échelle du bassin versant. Il est donc vu comme un outil du SAGE car l'enjeu inondation était déjà inscrit dans celui-ci. La particularité de ce PAPI réside dans la stratégie retenue qui est d'agir essentiellement contre les crues fréquentes (période de retour de 20 ans ce qui correspond aux crues de l'hiver 2013-2014). Nous portons un discours très clair auprès de la population : nous pouvons agir contre les crues relativement fréquentes mais nous ne pourrions pas nous protéger complètement contre les crues exceptionnelles, telles que celles de 2000.

Le programme d'actions, sur 6 ans, comporte 40 actions. La ville de Quimperlé, l'EPTB et l'Etat en sont les maîtres d'ouvrage. C'est un petit PAPI avec un montant relativement modeste, inférieur au million d'euros. Il est co-financé par l'Etat et le Département du Finistère.

Sur l'amont du bassin versant, l'idée initiale était de réaliser un projet de protection conséquent constitué d'ouvrages de ralentissement dynamique faisant 8 à 10 m de haut. Pour des raisons de coûts et d'impacts sur l'environnement ce projet a été abandonné. Cela n'a pas été simple à expliquer aux habitants d'autant plus que les résultats de l'étude sont tombés au moment des inondations de 2014.

Comme alternative au projet, il a été décidé de travailler sur les zones d'expansion des crues.

La première étape du projet a été de cartographier l'ensemble des zones inondables du bassin versant y compris le petit chevelu secondaire avec une précision au 1/10 000<sup>ème</sup> (soit une précision plus importante que celle disponible dans les Atlas des Zones Inondables). Par la suite, cette cartographie a été mise à disposition des EPCI. L'objectif était ici, dans un premier temps, de protéger les ZEC, dans le cadre des PLUi, afin de ne pas aggraver le risque.

La seconde étape du projet a consisté à identifier les zones d'expansion de crues dites prioritaires ; 84

zones ont ainsi ici répertoriées. Sur ces zones, une réflexion est actuellement menée pour définir le scénario d'aménagement à privilégier à l'échelle du bassin versant. Puis, un programme d'actions sera élaboré pour détailler les travaux à prévoir sur les zones à rendre fonctionnelles à nouveau (en travaillant sur l'hydromorphologie), et les zones où un surstockage est envisagé par l'implantation d'aménagements de ralentissement dynamique de crue d'envergure modeste, dans un objectif de réduire l'aléa inondation sur les secteurs à enjeux situés en aval.

A l'aval du bassin versant, les actions retenues sont la promotion de la culture du risque et la réduction de la vulnérabilité. Concernant la culture du risque, différentes actions ont été menées :

- un petit guidé inspiré de ce qui a été réalisé sur Morlaix a été produit. Celui-ci est fourni aux nouveaux arrivants lorsqu'ils s'inscrivent à la régie d'eau pour ouvrir un compteur d'eau potable ;
- cet hiver, un kit de sensibilisation a été distribué à 430 particuliers et 70 professionnels en zone inondable, en complément du guide Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) ;
- des magnets destinés à être apposés sur les frigidaires ont été réalisés. Ils ont pour objectif de rappeler aux populations les conseils de sécurité, les bons réflexes, les gestes à avoir en cas d'inondations ;
- des actions de sensibilisation des scolaires sont actuellement menées ponctuellement suite à des sollicitations et une opération d'importance va débiter.

Concernant la réduction de la vulnérabilité, différentes actions ont été entreprises :

- un démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité est en cours de conception. Il devra apporter des éléments de réponse aux personnes qui souhaitent s'équiper et qui manquent d'informations. Cet outil est imaginé comme une exposition itinérante qui circulera sur le territoire et les territoires voisins soumis au risque (Châteaulin, Quimper, ...). Il présentera les différentes techniques et solutions existantes, les fournisseurs locaux, des indications de coûts, présentera différents équipements (batardeaux, pompes, clapets,...) Ce projet est en cours de réflexion avec l'IFFO-RME.
- des barrières anti-inondation sont rehaussées et/ou rallongées (actions correspondent aux premiers

travaux du PAPI qui sont en cours actuellement) ;  
- un système endiguement sur un quartier sensible en centre-ville est aussi actuellement à l'étude.

### **Olivier CAILLIBOT, en charge de la prévention des risques à la ville de Quimperlé**

Notre Poste de Commandement Communal (PCC) a été recentré au service technique avec l'ensemble des services qui interviennent au niveau du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Afin de sensibiliser les populations à la culture du risque et d'avoir une connaissance fine et actualisée des enjeux situés en zone inondable, un dispositif spécifique a été mis en place. Il a été choisi de sensibiliser les nouvelles personnes s'installant en zone inondable via le service de l'eau. En effet, chaque habitant possède un compteur d'eau et est abonné à la régie d'eau. Il s'avère qu'ici la régie d'eau est municipale, le service de l'eau a donc été identifié comme le premier interlocuteur afin de sensibiliser les populations. Dans un premier temps, lors de l'abonnement, le service de l'eau demande à l'abonné s'il souhaite être prévenu lors d'un événement et s'il souhaite avoir accès à un certain nombre d'informations concernant les aléas, les risques qui le menacent ainsi que les mesures à mettre en place afin de s'en prémunir. Dans un second temps, si les gens ont répondu favorablement à la première demande, dans le cadre du volontariat, le service prévention prend le relais. Les personnes sont alors contactées et il leur est expliqué le fonctionnement de Quimperlé, les enjeux et les risques sur la collectivité, l'exercice annuel où les populations reçoivent un message d'alerte. Ce système permet ainsi de posséder une base de données relativement à jour.

L'opportunité d'être en régie municipale a été ici exploitée. Elle facilite les relations et interactions avec le service de l'eau et permet in fine d'identifier et d'actualiser les enjeux en zone inondable. Ce système permet ainsi de diffuser la culture du risque de manière progressive sur le territoire.

### **\* Présentation et lancement d'une étude expérimentale portant sur la réduction de la vulnérabilité des campings**

-**Nicolas DAYOT**, Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air.

-**Eric DANIEL-LACOMBE**, Architecte



### **Introduction Marie-France BEAUFILS, Présidente du CEPRI**

Nicolas PAYOT de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air et Eric DANIEL-LACOMBE vont maintenant évoquer le sujet de la réduction de la vulnérabilité des campings.

### **Nicolas DAYOT, Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air :**

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de nous donner la parole aujourd'hui ainsi que de nous avoir accepté comme adhérent du CEPRI depuis quelques années déjà, puisque nous y avons trouvé un grand intérêt pour monter en compétences sur ces questions très complexes. Nous savons que ces problématiques sont compliquées à appréhender et à gérer pour les élus ; mais nous savons aussi que c'est encore plus compliqué pour les professionnels qui disposent de moins de bagage technique et juridique pour appréhender les problématiques liées aux risques d'inondation et d'érosion.

L'autre intérêt direct de notre adhésion au CEPRI est que l'on a pu rencontrer Eric Daniel-Lacombe qui a obtenu le grand prix du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) en 2015 pour la construction d'un quartier entier en zone inondable (Cité fluviale Matra à Romorantin). Ce projet nous avait alors énormément interpellés et intéressés. Car selon Eric Daniel-Lacombe, l'une des sources du succès de ce projet avait été de parvenir à faire sortir ce quartier de terre alors que

rien ne pouvait laisser penser à l'origine que cela puisse être autorisé par l'Etat notamment. Cependant, la complexité des problématiques a finalement poussé les pouvoirs publics à repenser le modèle pour pouvoir délivrer des autorisations là où à l'origine cela n'était pas vraiment envisageable. Nous, campings, qui sommes situés dans des endroits à la fois touristiquement très attractifs grâce à la nécessaire proximité immédiate de l'eau mais aussi de fait plus compliqués, rencontrons peut-être un peu plus de difficultés que d'autres acteurs avec la problématique des inondations. Nous nous sommes ainsi fait la réflexion que finalement l'expérimentation pourrait permettre de trouver des solutions lorsque certains campings, et ils sont nombreux, sont dans l'impasse.

Très brièvement, vous savez tous ce qu'est un camping évidemment. Pour rappel, nous sommes le premier mode d'hébergement touristique en capacité d'accueil et nous représentons le double des lits touristiques par rapport aux hôtels. La France est le premier pays d'Europe de très loin car elle détient à elle seule 30% des capacités d'accueil. Le tourisme français s'est beaucoup développé autour du camping, en tout cas comme aucun autre pays d'Europe.

Il existe actuellement environ 8 000 campings et ces quinze dernières années 1 000 ont été perdus. Cette disparition est notre principale source de préoccupation car pour accueillir des millions de touristes supplémentaires, encore faut-il ne pas faire disparaître les capacités d'accueil que nous avons et c'est justement ce qui nous arrive. Il se trouve que sur les 8 000 campings existants en France, 2 000 sont situés en zone à risque. Tous les types de risques sont concernés : chutes de roches, mouvements de terrain, inondation, submersion, érosion, ... mais surtout inondation, submersion ainsi que accessoirement l'érosion bien évidemment. Là où les choses se compliquent grandement, c'est qu'il s'avère que les campings les plus exposés aux risques sont ceux qui ont la plus grosse fréquentation, les plus beaux emplacements géographiques, les plus grosses capacités d'accueil, les plus gros chiffres d'affaires et qui sont structurants pour le tourisme.

Pour rappel, nous accueillons 22 millions de touristes dans nos établissements. La solution de facilité pourrait consister à dire que nous n'avons qu'à fermer les établissements existants et les mettre ailleurs pour compenser leur disparition. Le seul ennui est que ce type de solution est d'une part compliquée à monter d'un point de vue financier et

que d'autre part il est surtout quasiment impossible de créer de nouveaux établissements aujourd'hui. En effet, la plupart des campings qui existent aujourd'hui ont été créés lorsqu'il n'y avait pas de code de l'environnement ou lorsque le code de l'urbanisme n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Dans les faits, nous créons actuellement à peu près dix campings par an alors que 230 campings ont été perdus au cours des trois dernières années. Autant dire que notre objectif numéro un est de garder les campings existants et de ne pas les fermer.

Par contre, nous ne nions pas l'existence du risque, ce serait intellectuellement très malhonnête. Nous savons que nous sommes concernés au premier chef par le réchauffement climatique, par l'inondation de rivière ainsi que par l'érosion côtière. Il s'agit dès lors de « prendre le taureau par les cornes » et de trouver des solutions. Certes, il existe des solutions, Nicolas Castay en présentait certaines toute à l'heure au Pays Basque (cas de relocalisation des campings : ce qui représente une des solutions). Cependant, le problème est que la majorité des campings ne sont pas en continuité d'urbanisation sur les communes littorales mais, en discontinuité. Or en discontinuité, la relocalisation, qui est techniquement une extension, est refusée par les textes : la loi littoral s'y oppose. Il existe un cas exemplaire en Normandie (qui n'est qu'un cas parmi tant d'autres) d'un camping qui est propriétaire de son foncier de remplacement. Le terrain est hors de la zone à risques et il jouxte le camping : c'est donc absolument parfait en plus de ne pas être très coûteux car les bâtiments existants sont conservés. Cependant, le site est classé, comme souvent dans les campings, car ceux-ci sont bien situés : de nombreux campings sont localisés dans des sites inscrits Natura 2000, des sites patrimoniaux, des sites remarquables. C'est une chance pour les campings mais aussi leur faiblesse et leur inconvénient. Il a donc été refusé au camping l'extension demandée car il est situé en site classé et surtout car l'extension est en discontinuité d'urbanisation sur la commune.

Ce projet était le cas idéal où tout existait pour pouvoir relocaliser l'établissement. Cependant, dans un cas comme celui-ci, l'Etat n'a pu que s'y opposer. Ainsi, finalement, le camping reste en zone de dissipation d'énergie alors que tout existe pour qu'il puisse être relocalisé. Par ailleurs, il est important ici de préciser que si la relocalisation du camping pouvait être mise en œuvre, la partie la plus sensible de la commune, à savoir la bande

littorale des 100 m soit la partie la plus protégée par la loi littorale serait redonnée à la nature.

Des cas comme celui-ci, il en existe un nombre important qui sont liés à des problèmes de relocalisation ou des problèmes de protection, entre autres. Car les campings étant situés dans des espaces naturels : les protections en dur sont inenvisageables et même parfois les protections douces (sacs de sable, branchages ...). Ainsi, certains campings continuent de voir leur surface diminuer sous l'effet de la mer.

Ces établissements qui ont des solutions techniques à leur disposition ne peuvent les mettre en œuvre car ils se trouvent confrontés à des contradictions de textes. Face à ce constat, nous nous sommes dit qu'à l'instar de Romorantin, la solution pourrait être aussi de réfléchir à des expérimentations qui permettraient de pousser un petit peu l'évolution future de la réglementation. Sans dérogation à la Loi littorale actuelle, nous ne pourrions pas relocaliser certains des établissements, ce qui va conduire à la disparition progressive de certaines de campings extrêmement bien placés. Nous parlons ici de relocalisation uniquement dans le cas de la présence avéré d'un risque naturel ; il s'agit ici juste de préserver l'existant, sans augmenter la capacité d'accueil ainsi que la surface foncière.

Aujourd'hui, il est certain qu'il existe d'une part un dogme (que nous comprenons tout à fait) et d'autre part un contexte politique qui ne se prêtent pas à ces évolutions. Cependant, les établissements dont nous parlons n'ont actuellement pas à leur disposition de solutions techniques pour être sauvés à terme. Il nous faut donc être imaginatif ainsi que très pragmatique afin de résoudre ce problème. Il nous semble donc qu'une étude comme celle que nous allons mener avec Eric Daniel-Lacombe va en ce sens.

Cette étude menée sur les différentes façades maritimes françaises tend à permettre de pouvoir illustrer les propos que je suis en train de vous tenir, de façon à faire cheminer dans les esprits des uns et des autres le fait suivant : nous ne pouvons pas, nous qui avons des ambitions très fortes de développement touristique dans notre pays, ignorer qu'il faut garder la chance que nous avons de posséder ces capacités d'accueil existantes. Créés il y a bien longtemps, nous ne pouvons pas les perdre si nous souhaitons conserver notre rang dans les économies touristiques importantes d'Europe et du monde. Cependant le maintien de ce statut ne

passera que par des évolutions réglementaires et une imagination.

L'autre difficulté à laquelle nous devons faire face est que nous sommes à mi-chemin entre espace urbanisé et espace naturel. C'est ainsi avec une attention particulière que j'entendais l'intervenante du Ministère parler du décret PPR notamment des distinctions entre zones urbanisées et zones non urbanisées. En effet, de notre côté, nous sommes tantôt considérés comme urbanisés, tantôt comme non urbanisés mais il s'avère qu'en général la qualification retenue ne nous arrange pas. Notre crainte est que l'on sclérose notre activité en faisant une interprétation inappropriée des textes actuels ou futurs qui pourraient justement là aussi faciliter la disparition d'un certain nombre d'établissements. Par ailleurs, situés dans des espaces principalement naturels, très peu bâtis, nos établissements sont dotés d'équipements légers que parfois certains préfèrent ou souhaitent interdire afin de vider l'établissement de sa substance et in fine entraîner sa disparition pour réduire les enjeux et donc les risques.

Il nous semble qu'il nous faut être, de notre côté, créatif afin de pouvoir rassurer les uns et les autres sur le fait que nous avons bien intégré l'ensemble des problématiques de protection de l'environnement, de protection des paysages et surtout de protection des personnes qui est notre objectif premier. D'ailleurs, en lien avec la sécurité des personnes, nous menons actuellement un travail, avec la DGPR et la DGSCGS, de toilettage du guide pratique sur la sécurité des campings. Ce travail devrait aboutir dans les mois qui viennent. Il est important de comprendre que la sécurité des personnes est «l'alpha et l'oméga» dans la gestion quotidienne de nos établissements, ce qui n'est pas contradictoire avec l'objectif de survie des campings français que nous poursuivons car nous ne pourrions pas les recréer s'ils venaient à disparaître.

### **Eric DANIEL-LACOMBE, Architecte :**

Tout d'abord, je tiens à m'acquitter d'une dette amicale envers le CEPRI. Déjà en 2011, Stéphanie Bidault m'avait invité ici, à la Maison de la Chimie, pour présenter un horizon de développement urbain en zone inondable constructible, le quartier Matra à Romorantin. Vous m'aviez laissé la chance de montrer des dessins un peu inattendus où l'on voyait le plan du futur quartier par temps sec, puis sous une eau imaginaire, celle d'une crue. Cinq ans après un travail de concertation entre le niveau local et national, ce nouveau quartier a vu le jour. Cet aménagement a reçu le grand prix en zone inondable (2015) au nom de la démarche d'anticipation de la réduction de vulnérabilité mise en place. Puis lors des fortes précipitations de juin 2016 le quartier a été inondé avec des hauteurs d'eau atteignant 1,50 m, celles préconisées par l'Etat. Cette inondation n'a pas produit le moindre dommage sur le quartier dessiné comme un affluent temporaire de la rivière. L'eau y est entrée doucement au travers, sous le long des constructions et ressortie très vite vers la rivière comme sur les dessins présentés. Aux alentours, le département du Loir-et-Cher a été lourdement impacté, là où l'eau est restée longtemps prisonnière, là où elle a abîmé fortement les édifices et plongé les habitants dans le désarroi. L'absence de dommages sur un habitat est une satisfaction, évidemment pour les populations, mais aussi pour ceux qui ont contribué à son élaboration, car elle concourt à l'idée que l'on participe à un bien public, celui de la santé du vivant.



Il ne s'agit pas de préparer de nouveaux règlements d'urbanisme ou de construction à partir de cette expérience réussie de Matra, mais de découvrir des formes d'architecture et d'aménagement de l'espace qui permettront la création d'une esthétique mobilisatrice.

C'est ce qui a motivé, Nicolas Dayot (Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air) avec qui je suis là devant vous, à me confier une étude visant à réduire la vulnérabilité de son habitat-camping face aux risques naturels (submersion, érosion, inondation ...) tout en mobilisant une large

part de sa clientèle. A la demande de l'association des propriétaires de terrains de camping en France je viens donc d'engager un programme d'évaluation des terrains de camping soumis à des risques naturels sur le territoire national. Ces 8500 campings sont le plus souvent placés le long des rivières, de la mer, des lacs ou en montagne. 2500 d'entre eux sont particulièrement exposés aux risques naturels. Mais ils sont aussi fréquentés par une population qui d'un été à l'autre s'immerge dans la nature, en connaît et en apprécie certains aspects. Le déplacement pur et simple de ces campings pour reculer devant les risques pose plus de problèmes qu'il n'en résout, en particulier pour les élus locaux. Il faut donc découvrir les modalités de leur transformation et de celle de leurs locataires qui en rendraient la fréquentation plus sûre. Ceci passe par des transformations matérielles mais aussi par un renouveau des rapports entre leurs usagers et la nature environnante. On a là potentiellement un terrain d'expérimentation de la transformation des rapports à la nature des citadins, une source de réflexion fondée sur l'observation des pratiques des aménageurs, des campeurs et des amis de la nature. Mais ce que je souhaite apporter à cette étude correspond au-delà des logiques politiques et techniques à l'introduction d'une nouvelle logique plus sensible, celle de l'émergence d'une nouvelle culture des rapports à la nature.

Durant l'élaboration de Matra c'est la façon d'anticiper la présence sensible de l'eau qui a conduit aux dialogues, aux jeux créatifs, aux développements de cultures collectives, aux nouveaux usages sur de nouveaux sols, vers un élargissement de la pratique architecturale à la prévention et la réponse à une catastrophe naturelle. De mon point de vue, cela a changé le mode de fabrication du projet. C'est bien cette analyse-inventive que nous engageons sur les campings.

La clientèle des campings vient y trouver un contact avec la nature. alors que nos constructions en ville cherchent à être de plus en plus étanches, à l'air, à l'eau, aux bruits... l'habitat de plein-air est plus ouvert, plus poreux, et pourtant l'abri doit y être confortable, protecteur, agréable, au bord des présences sensibles, la mer, des rivières, des montagnes... L'idée est d'évaluer les zones de crues, de submersions ou de ruissellements au regard des dessins d'organisation des habitats-paysages ou des plans d'évacuations. Les habitants

de campings sont ceux qui souhaitent vivre un peu plus avec la nature l'été et choisissent des destinations « naturelles » à des périodes de l'année où les risques seront normalement moins forts. La compréhension des systèmes d'occupation de ces vastes territoires est utile pour imaginer un nouveau rapport des urbains à la nature. Peut-être, que les résultats de cette étude créative sur les campings pourra influencer d'autres façons de faire la ville.

Comme un engagement dans de nouveaux projets qui invitent à inventer de nouvelles formes d'intervention au service des non-humains ou des rapports que les humains entretiennent avec eux (la santé du vivant). Il est en effet apparu, à la suite de l'inondation du quartier Matra de Romorantin, que d'autres problèmes d'aménagement se posaient au-delà de la prise en compte des risques immédiats. Ils concernent l'organisation de la réhabilitation des zones nouvellement exposées, l'anticipation des aides en période d'inondation, et le soutien à des politiques urbaines d'engagement avec la nature. Ce sont autant de domaines qui, en élargissant l'espace pris en compte, rendent plus immédiate la rencontre avec la géographie et rendent souhaitable l'élargissement des objets de recherche.

**Marie-France BEAUFILS,  
Présidente du CEPRI :**

Nous venons de voir des exemples qui se complètent bien, qui traitent et répondent véritablement à la question « Comment intervenir sur des territoires où le risque existe et que faire pour que ces territoires puissent vivre avec ? » car nous sommes toujours inscrits dans cette idée de vivre avec l'aléa.

**Question de Michel CORTINOVIS :**

Concernant le cas de Quimperlé, pourquoi avez-vous abandonné les éventuels ouvrages à l'amont de vos aménagements ?

**Réponse de Daniel LE BRAS, Conseiller municipal de Quimperlé délégué à l'eau et à la lutte contre les inondations, Président du Syndicat Mixte Ellè-Isole-Laïta (SMEIL) :**

Il a été réalisé une étude avec des aménagements de huit mètres de hauteur. Celle-ci a par la suite, été analysée notamment par la Commission Locale de l'Eau qui en examinant les études, les coûts, les bénéfices, a décidé d'abandonner ces ouvrages. Il faut aussi comprendre que la CLE Isole-Laïta intervient sur un bassin dont les rivières sont en bon état écologique. Nous

possédons la rivière la plus salmonicole de Bretagne. Donc réaliser des grands aménagements de ce type faisait peur à beaucoup de monde au sein de la CLE. Nous avons donc préféré nous retirer de ce schéma afin de trouver une solution plus écologique si l'on peut dire.

**Réponse de Pierre TIMMERMAN,  
Animateur du PAPI Ellè-Isole-Laïta au sein  
du SMEIL :**

Pour compléter, il y avait eu une Analyse-Coût-Bénéfice qui avait été réalisée à l'époque. Celle-ci était négative, et pour donner un ordre de grandeur, sur une crue qui amenait 1,50 m d'eau sur les quais, les ouvrages permettaient de diminuer la hauteur d'eau d'uniquement 20 cm. Cela a donc été jugé pas assez efficace. Il y a des secteurs où l'on retirait de l'eau et d'autres secteurs où les effets étaient nuls comme dans le secteur le plus en aval de la ville où du fait de l'influence maritime, c'est très compliqué d'apporter un gain.

**Question de Michel CORTINOVIS :**

En effet, ces ouvrages auraient pu apporter un risque supplémentaire en cas d'inondation possédant une période de retour centennale voire supérieure. Sur notre territoire, nous avons commencé par mettre en place des ouvrages à l'amont pour protéger l'aval car les  $\frac{3}{4}$  de la population se trouvent dans la vallée. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là, nous sommes impliqués dans des actions de culture du risque, de réduction de la vulnérabilité.

**Marie-France BEAUFILS,  
Présidente du CEPRI :**

Je trouve que la question est intéressante car cela permet de voir qu'entre les cultures qui étaient les nôtres il y a 30-40 ans et celles actuelles, on voit ce qui s'est transformé et on en a là, l'analyse. En effet, le fait de ne pas avoir mis en œuvre un ouvrage qui était lourd, à un moment, a amené à ce que l'on réfléchisse si oui ou non celui-ci avait une vraie pertinence pour le territoire par rapport à ce que l'on voulait traiter. Je trouve que c'est précisément là qu'il est parfois important de remettre en cause des manières de faire à un moment donné où les outils d'Analyse Coût Bénéfice (ACB) ou d'Analyse Multicritères (AMC) n'étaient pas disponibles. Parce que je pense que ce sont vraiment des éléments importants dans l'appréciation des projets pour savoir ce que les territoires vont ressentir.



**Question de Laure TOURJANSKY, Cheffe du Service des Risques Naturels et Hydrauliques à la Direction Générale de la Prévention des Risques, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire:**

Merci pour ces exposés. Je connaissais effectivement Romorantin. Cet exemple avec mise en œuvre immédiate, nous est vraiment utile car lorsque l'on porte notre discours sur la réduction de la vulnérabilité, c'est l'exemple type que l'on peut citer. Par ailleurs, nous avons été aussi associés aux travaux de Quimperlé.

Pour les campings, je pense que la démarche est très intéressante et séduisante : elle donne envie de travailler sur ce sujet. Nous savons au MTES que nous avons de très gros enjeux dans ce domaine. A ce sujet, j'ai en tête une étude qui a été présentée très récemment par la Caisse Centrale de Réassurance, je vais essayer de vous résumer ce que j'en ai retenu. Actuellement nous disposons du fond CatNat qui doit nous permettre de faire face aux catastrophes naturelles. Cependant est-il soutenable dans le contexte du changement climatique ? Nous essayons de faire la part des choses entre ce qui provient d'une évolution des aléas et la localisation et la valeur des enjeux. Il existe de nombreux scénarios, mais finalement nous observons que l'évolution des aléas représente 20 ou 30% des coûts CatNat et que le reste provient de l'augmentation attendue du nombre et de la valeur des enjeux dans les zones à risques. Donc si je caricature, le fait que massivement les populations continuent de s'installer, dans le sud de la France, plutôt sur le littoral, dans des zones à risques, est un sujet de soutenabilité.

J'entends bien le discours porté ne serait-ce que comme touriste. Il est un fait que les campings font partie de la vie des territoires dans le sud de la France. Cependant quelque part, il y a la volonté de les maintenir voire de les augmenter alors qu'ils restent pourtant des enjeux exposés. Donc ma question est comment est-ce que cette logique peut s'articuler avec la logique assurantielle ? Je ne sais pas comment vous êtes assurés mais quelque part ce sujet représente me semble-t-il une contradiction ou la recherche de conciliation risques-aménagement. Je retiens de cette analyse que la grosse problématique correspond ici à la localisation et à la valeur des enjeux à 20-30 ans.

**Réponse de Nicolas DAYOT, Président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air :**

Oui tout à fait, nous sommes d'accord sur les constats. Le constat que nous faisons, c'est qu'il existe un réflexe naturel de protection des exploitants. Nous savons néanmoins que cela n'est pas possible pour des raisons qui sont tout à fait légitimes qui ont été identifiées par la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI) : un espace naturel n'est pas pertinent pour mettre des protections en dur dans les campings. Il reste alors la solution de la relocalisation pour réduire la vulnérabilité : c'est une vraie solution.

Par contre, en zone à risque, bien évidemment nous ne soutenons aucune demande d'augmentation des capacités d'accueil, il s'agit uniquement de conserver l'existant. Mais c'est parce qu'il est très difficile d'installer des dispositifs de protection et que la relocalisation est impossible dans la très grande majorité des cas que nous réfléchissons à une troisième piste de réflexion qui est la réduction de la vulnérabilité sans toucher au périmètre des établissements. Cependant, il est certain que si la loi nous le permettait, cela nous arrangerait. En effet, il y a un nombre d'établissements beaucoup plus important qu'on ne le pense pour lesquels la relocalisation partielle est LA solution technique mais celle-ci est totalement impossible sur le plan réglementaire. La relocalisation partielle consiste à abandonner la partie la plus sensible de l'établissement pour la relocaliser vers l'arrière. Je parle ici de relocalisation partielle car la relocalisation totale correspond à une opération trop lourde et peu réaliste : il faut notamment détruire les bâtiments et les reconstruire. Le poids financier du projet est souvent insupportable.

Sur le plan assurantiel, les conséquences sont directes : nous ne rencontrons aucun problème pour l'assurance des personnes mais il y a des campings qui rencontrent des difficultés à s'assurer pour les biens. Dans un certain nombre de cas, si des solutions de relocalisation partielles ou techniques encore inconnues étaient trouvées pour réduire la vulnérabilité, cela faciliterait et améliorerait l'assurabilité d'un certain nombre d'établissements.

## **Clôture de Marie-France BEAUFILS, Présidente du CEPRI :**



Je tenais à tous vous remercier : à la fois ceux qui ont participé aux tables rondes ainsi que tous ceux qui ont été présents et ont été des auditeurs attentifs à ce qui s'est dit.

Nous avons souhaité ces échanges parce qu'à chaque fois, il y a des expériences sur des territoires. Je pense que l'on a toujours à s'enrichir de ce qui se fait ailleurs. Je trouve que l'exemple de la ville de Quimperlé, avec l'ensemble de la transformation qui a été réalisée dans une ville de cette taille, est remarquable. Je le dis parce que sur mon territoire, nous avons 16 000 habitants donc je mesure vraiment bien ce qu'un projet de ce type implique dans des tailles de ville de ce genre. Il est certain que ce n'est pas si simple de s'engager dans des démarches aussi lourdes et l'on voit bien que le travail que vous avez fait est parti d'un diagnostic de votre territoire. Nous le disons souvent au CEPRI, tant que l'on ne possède pas une bonne connaissance du diagnostic de notre territoire et de la façon dont l'inondation va se produire, nous ne sommes pas capables de fournir des propositions véritablement sérieuses sur ce que l'on peut y faire. Vous nous en avez fait la démonstration avec à la fois ce que vous avez fait suite à la première inondation puis ensuite pour la suivante quelques années plus tard. Je pense que ce partage est vraiment très intéressant.

Comme je le disais toute à l'heure, nous avons changé notre vision en tout cas nous l'espérons. La SNGRI a vraiment marqué un moment de modification de notre façon de traiter la question du risque d'inondation et de l'avenir de nos territoires. Je pense que nous avons de plus en plus à gagner à ce qu'une SLGRI s'élabore sur les territoires car c'est vraiment l'outil sur lequel on peut s'appuyer efficacement pour que les gens concernés puissent travailler ensemble sur l'avenir de ces sites. Quand je dis local, cela ne veut pas obligatoirement dire à l'échelle de la commune mais c'est le territoire pertinent qui peut être le Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) ou d'autres territoires pertinents en fonction des situations.

Cependant, l'objectif ne doit pas être de déménager la totalité du territoire mais bien de faire en sorte que l'on prenne conscience que le développement des

villes, des territoires s'est généralement fait le long des cours d'eau. Ainsi, comme le long du littoral, on ne va pas tout déménager, d'autant que l'on y trouve souvent les services essentiels à la vie de la grande majorité des habitants. Néanmoins, il faut créer les conditions pour réduire la vulnérabilité de l'ensemble de ces activités humaines. Il est certain que dans certains cas cela amènera à ce que l'on supprime certains habitats dans certains secteurs mais cela peut aussi amener à ce que l'on réhabilite, que l'on reconstruise, que l'on renouvelle différemment y compris l'habitat existant. Il ne faut pas que nous soyons uniquement et simplement focalisés sur des façons nouvelles de construire. Il faut aussi intégrer cette question du renouvellement urbain dont on a beaucoup parlé aujourd'hui. J'espère ainsi que les futurs Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) se seront beaucoup plus inspirés de cet aspect et qu'ils feront des propositions qui permettront de faire en sorte que la façon dont on urbanise les secteurs, dont on renouvelle le tissu urbain existant puisse vraiment nous permettre de rendre moins vulnérable l'existant.

Conjointement, les actions de ces projets pourront aussi mieux préparer la vie des habitants qui vivent dans ces territoires inondables. Durant la dernière période, nous avons vu, en Ile-de-France, comment cela avait été difficile pour la population de vivre deux crues à deux ans d'intervalles. La population a subi des conséquences très lourdes durant ces inondations : cela suppose que sur ces territoires, un gros travail doit être fait sur l'existant car on ne peut pas faire vivre cela souvent à la population. Or, on sait d'ores et déjà qu'avec le changement climatique, on ne va pas tendre vers la réduction de ce risque mais au contraire on risque d'aller vers une augmentation. Par ailleurs, les épisodes orageux que nous venons de vivre les mois derniers nous incitent à mieux prendre en compte le ruissellement qui est quelque chose de très lourd. Comme nous l'avons vu, le ruissellement n'est pas un phénomène qui touche uniquement les zones très urbanisées, cela touche aussi bien des petites communes que des petits villages. Nous avons oublié que la façon dont on travaille dans le domaine agricole peut avoir de très lourdes conséquences sur un certain nombre de territoires. Les coulées de boues que l'on a pu voir dévaler dans certains endroits montrent qu'il y a besoin d'un travail en commun à la fois sur la conception

de ce travail agricole ainsi que sur d'autres aspects qui ont trait à la façon dont on urbanise ces territoires. Nous voyons ici comme l'urbanisation impacte son voisin. Ces éléments font partie des choses importantes à examiner mais nous avons aussi un très gros problème sur les schémas des eaux pluviales. Sur nos territoires, ce point-là va faire partie des démarches lourdes dans les années à venir. Je tenais à vous remercier pour votre participation.

**Laure TOURJANSKY, Cheffe du Service des Risques Naturels et Hydrauliques à la Direction Générale de la Prévention des Risques, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :**

Des remerciements sincères pour la qualité des présentations et des échanges, je pense que nous, Ministère, apportons ici un discours un peu institutionnel, mais nous avons à cœur de ne pas être à côté des territoires et des vrais problèmes. Ces échanges et ces présentations sont indispensables.

Le travail que nous faisons en Commission Mixte Inondation (CMI), je crois nous nourrit beaucoup. C'est par ailleurs, une très belle instance partenariale qui labellise des projets avec des élus qui sont d'une implication remarquable. Personnellement, j'essaye de m'appuyer sur ces éléments pour porter ce que l'on a dit sur la conjugaison de l'urgence et de la lenteur. Nous avons vu la construction de ces projets ainsi que la partie sensible, la partie culture du risque. Nous, services de l'Etat, nous sommes vraiment souvent très attendus sur les aspects régaliens et sur le Plan de Prévention des Risques (PPR). Faire comprendre que « le porter a connaissance » de l'aléa, ainsi que la culture du risque sont les socles de notre travail et que cela ne peut pas aller très vite, c'est important. J'en profite donc pour remercier tous les élus qui sont dans la salle ou leurs représentants parce que c'est un travail admirable. Souvent, il est dit, quand cela se passe bien, que les DDT et les DREAL aident, donc c'est agréable. Merci beaucoup.



**Clôture de Marie-France BEAUFILS, Présidente du CEPRI :**

Merci beaucoup à tous. Je tiens à féliciter l'ensemble de l'équipe du CEPRI parce qu'ils sont vraiment très mobilisés sur tous ces sujets et que sans cette équipe-là, nous élus, serions bien en difficulté pour être efficaces. Donc merci à tous et merci à Laure TOURJANSKY de nous accompagner. Bonne soirée, bon retour.

***Etaient présents au côté de toute l'équipe du CEPRI :***

Christelle Alexandre – SYMSAGEB  
Stéphanie Anton – Ville d'Orléans  
Berangère Basin – MTES  
Laurent Béteille – SyAGE  
Christian Braux – Orléans métropole  
Jacques Chevtchenko – Tours métropole Val de Loire  
Bernard Collard - Pôle Equilibre Territorial et Rural du Pays de Chalons en Champagne  
Gilles Delon – SIIVE  
Serge Descadeillas – SMIVAL  
Raphaëlle Fauvel - AITF  
Jean-Pierre Gautier – SYMADREM  
Lidia Gabor – MRN  
Jean-Pierre Gautier – SYMADREM  
Jean-Louis Léonard – UNIMA  
Patricia Lahaye – Metz métropole  
Julien Lamberti – Nantes métropole  
Jacques Le Tarnec – Tours métropole Val de Loire  
Bernard Lenglet – AFEPTB et AMEVA  
Olivier Mopty – AMEVA  
Jean-François Ouvry – AREAS  
Daniel Parenty – SYMSAGEB  
Marianne Perrin – Syndicat mixte Moselle Aval  
Maud Poissonnier – Conseil départemental du Val-de-Marne  
David Poncet – St Malo agglomération  
Xavier Prigent – Ordre des géomètres experts  
Constance Ritz – Ministère de l'Intérieur / DGSCGC  
Stéphane Saubusse – Conseil départemental de la Gironde  
Jean-Sébastien Sauvourel – Villes de France  
Laure Semblat – FNCRR  
Sophie Serre-Jouve – EPTB Vistre  
Martine Susset – Toulouse métropole